

Conflit réglé

Le travail a repris à Magog

Les cols bleus auront beaucoup à faire pour rendre les rues et les trottoirs enneigés et glacés aux citoyens. Denis Gendron a repris le volant de son camion et comme tous ses collègues, tentera de faire oublier les inconvénients causés par la dernière tempête.

A 7



(Photo La Tribune par Gilles Pellotie)

Jeux de Sarajevo

L'Association canadienne... une "mafia"

— le ministre Olivier



SARAJEVO (PC) — Le ministre canadien responsable du conditionnement physique et du sport amateur, M. Jacques Olivier, a fait hier une virulente sortie contre l'Association olympique canadienne, qu'il a qualifiée de "mafia", de "chasse gardée anglophone ne respectant pas les lois sur le bilinguisme" et de "club privé" ne s'occupant guère des athlètes.

M. Olivier n'en revient tout bonnement pas de ce qu'il a vu en quelques jours seulement à Sarajevo. Il y a longtemps que les athlètes, presque à l'unanimité, reprochent à l'Association olympique canadienne de dépenser plus d'argent pour des cocktails et des voyages dans les meilleurs hôtels que pour les sportifs eux-mêmes.

Hockey: le Canada bat les USA, 4-2

E 3

la tribune

74e ANNÉE — No 299 — 48 PAGES — 5 CAHIERS — SHERBROOKE, MERCREDI 8 FEVRIER 1984 —

(SAMEDI 60¢) 40¢
Livraison à domicile
\$2.35 par semaine

Amendements du Code criminel déposés

Crimes très violents: la prison à vie

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — Les auteurs de crimes d'une violence exceptionnelle seront obligatoirement condamnés à la prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans, alors qu'il sera désormais possible aux victimes d'actes criminels d'obtenir une compensation.

C'est ce que prévoient les amendements au Code criminel déposés hier aux Communes par le ministre de la Justice Mark MacGuigan.

Les dispositions actuelles du Code sur les délinquants dangereux obligeaient le tribunal à tenter de prédire le comportement futur d'un accusé en s'appuyant sur une preuve psychiatrique avant de le considérer comme "délinquant dangereux".

Si le projet de M. MacGuigan était accepté, le tribunal n'aurait qu'à se fier à la nature et au caractère des infractions commises et pourrait considérer comme délinquant dangereux une personne qui commet des infractions répétées ou

- **Entrée des crimes par ordinateur**
- **Ivresse au volant: sévérité accrue**
- **Réformes pour aider les victimes, les femmes et les citoyens**

B 8

d'une violence et d'une brutalité exceptionnelles.

Les amendements au Code criminel présentés par M. MacGuigan visent également à faire de la prison une sanction de dernier recours en élargissant le nombre des sanctions.

Les juges pourront toujours avoir recours aux sanctions et aux amendes traditionnelles mais pourront aussi imposer des peines conditionnelles, la probation, le dédommagement, la prison compensatoire et aussi la confiscation des profits engendrés par des activités criminelles.

De plus, le tribunal devra s'informer de la capacité de payer du contrevenant avant de lui imposer une amende et il ne pourra plus être emprisonné tout simplement parce

qu'il n'a pas les moyens financiers de payer cette amende.

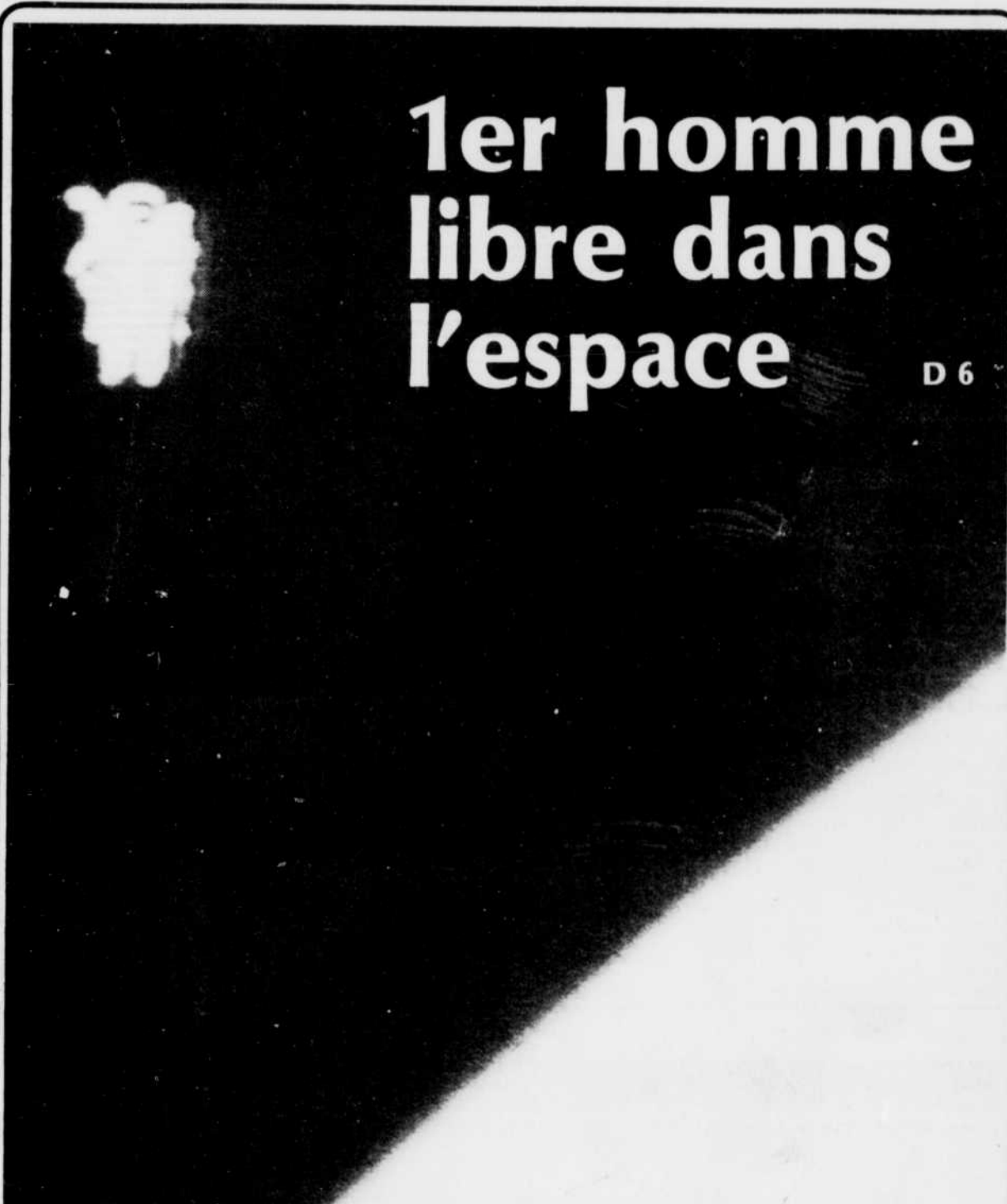
D'autre part, les amendements au Code criminel permettront aux victimes de recevoir une compensation plus facilement.

Les juges seront encouragés à envisager l'indemnisation de la victime dans tous les cas où cela est possible et ils auront le pouvoir de condamner le coupable à verser des dommages-intérêts.

Ainsi, les victimes pourraient recevoir une indemnisation pour des pertes matérielles, des jours de travail perdus ou des frais médicaux. De plus, les juges pourront ordonner le versement de dommages punitifs qui seront plus lourds quand il s'agit de personnes morales que d'individus.

1er homme libre dans l'espace

D 6



(Laserphoto AP)

L'astronote américain Bruce McCandless est entré mardi dans l'histoire en devenant le premier homme à flotter librement dans

l'espace, sans être relié par le moindre cordon ombilical à Challenger.

Marines rappelés sur les navires

POINT MUGU, Californie (AP) — Le président Ronald Reagan a annoncé mardi que les marines américains allaient quitter la zone de l'aéroport international de Beyrouth et stationneraient sur les navires en mer.

"Ce redéploiement commencera sous peu et se déroulera par étapes. Les troupes américaines resteront au sol au Liban pour entraîner et équiper l'armée libanaise et pour la protection de notre personnel restant", a dit M. Reagan.

Il a précisé que les marines et les forces navales qui sont au large "se tiendront prêtes comme auparavant à fournir un soutien pour la protection des personnels américains et des autres composantes de la force multinationale au Liban et par là même contribueront à assurer la sécurité dans la région de Beyrouth".

Le président Reagan a ajouté qu'il avait autorisé la marine à tirer et à procéder à des opérations

aériennes contre toute unité militaire ouvrant le feu sur le grand Beyrouth depuis des zones du Liban situées sous contrôle syrien, de même que contre toute unité qui s'en prendrait directement au personnel américain ou non américain

ou aux installations de la force multinationale.

"Ceux qui mènent ces attaques ne jouiront pas plus longtemps d'un sanctuaire depuis lequel ils bombardent Beyrouth à volonté", a dit M. Reagan.

• Beyrouth-Ouest tombe aux mains des miliciens chiites

B 7

bonne journée!

TEMPÉRATURE—
VARIABLE: — 10° C.
DEMAIN: NUAGEUX D-4

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....D-7
- DÉCÈS.....D-5
- FINANCES.....B-4
- PETITES ANNONCES.....D-1
- ROMAN.....D-5
- SPORTS.....E-1
- VIVRE EN '84.....C-1



Ascot

Richard Tremblay menace de démissionner

A 2



Développement du ski alpin

Le fédéral fait preuve d'incohérence — Chevette A 6

Trudeau candidat au prix Nobel de la paix

OSLO (AP) — Le secrétaire du Comité des prix Nobel a confirmé, mardi, que le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, se trouve parmi les quelque 75 personnes qui ont été proposées pour le prix Nobel de la paix de 1984.

M. Trudeau a été suggéré par des parlementaires de son pays. Il en est de même, a ajouté M. Jakob Sverdrup, du président italien Sandro Pertini et du premier ministre Indira Gandhi, de l'Inde.

L'an dernier, le prix Nobel de la paix a été décerné au leader syndical Lech Walesa, du mouvement Solidarité, de Pologne.

Accusée d'avoir criblé son mari de plombs A 10

Réforme des institutions fédérales Québec refuse de participer au colloque B 6

La compagnie Expro reconnue coupable B 6

Rock-Forest: l'enquête du coroner

Impossible de faire marche arrière cette fois

SHERBROOKE (psj) — Tout est bel et bien enclenché pour l'enquête du coroner sur les circonstances du décès de Serge Beaudoin, survenu le 23 décembre 1983, à Rock-Forest... et il est impossible que la machine fasse marche arrière cette fois.

Du cabinet du juge Denys Dionne, coroner ad hoc dans ce dossier, on a émis un communiqué hier, confirmant que l'enquête aura lieu le 13 février et précisant qu'elle sera tenue à compter de neuf heures du matin, à la salle Campbell du Centre Léon Marcotte, 222 rue Frontenac, pour se poursuivre au besoin les jours suivants.

A cette confirmation de date, s'est ajoutée la livraison des assignations aux divers témoins.

On croit que plus d'une trentaine de personnes seront entendues. Si certains témoins se trouvent présentement en vacances, il semble que cela ne nuira en rien au déroulement de l'enquête.

On souligne dans le communiqué que l'enquête sera publique

mais que toutefois la photographie, la prise de croquis, la cinématographie, la radiodiffusion et la télédiffusion seront interdites dans le cours des audiences.

Cette mesure quelque peu exceptionnelle mais permise selon la loi des coroners vise à ce que les personnes appelées à témoigner puissent le faire avec le plus d'aisance possible.

Finalement le retrait du coroner Denis Boudrias à cause d'une requête en bref d'évocation mettant en doute son impartialité dans cette affaire et accueillie favorablement par un juge de la Cour supérieure de même que la nomination d'un nouveau coroner ad hoc auront retardé le début de l'enquête d'une quinzaine de jours environ.

Pour la mort de sa fiancée

La prison... si le projet de loi avait été adopté

SHERBROOKE — Le juge Jean-Louis Pélouin de la Cour supérieure a expliqué hier à Claude Champeau, qui avait été trouvé coupable d'une accusation réduite de conduite dangereuse en marge d'un accident ayant coûté la vie à sa fiancée, qu'il aurait été condamné automatiquement à la prison si le projet de loi déposé par le ministre fédéral de la Justice avait été adopté.

Il lui a imposé une pénalité de 800 \$ et accordé un délai de trois mois pour acquitter cette somme.

Le juge Pélouin a indiqué qu'il avait tenu compte que Champeau a été éprouvé par la perte de sa fiancée, a lui-même subi des blessures graves et n'avait pas de dossier antérieur.

Le prévenu, âgé de 28 ans, de Waterville, défendu par Me Jean-Pierre Rancourt, avait subi son procès sur une accusation de négligence criminelle au volant ayant causé la mort de Mme Josée Drouin, 18 ans, le 1er août 1982.

Après un procès d'une semaine pendant lequel un jury de six femmes et cinq hommes ont visité les lieux de l'accident et un délibéré de trois heures, Champeau a été convaincu d'une accusation réduite.

La preuve a révélé que l'inculpé avait perdu le contrôle de sa voiture dans une courbe, dérapé sur une distance de 167 pieds et percuté un ponceau, le soir de ses fiançailles.

Sa fiancée a subi un polytraumatisme et son véhicule a pris en feu à cause de la violence du choc.

Comme frère et soeur

SHERBROOKE — Une femme âgée de 34 ans d'Ascot a été libérée d'une accusation de fraude de 10,546 \$ à l'égard du ministère des Affaires sociales parce qu'elle vivait comme frère et soeur avec son co-locataire avec lequel elle partage les frais de la maison.

Le magistrat Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a ainsi donné raison à son avocat Michel Dussault.

Ce dernier avait plaidé à l'enquête préliminaire que sa cliente a obtenu légalement ses prestations d'aide sociale parce qu'elle ne vit pas maritalement avec son colocataire même s'ils sont de sexe opposé.

L'accusée a perçu ces prestations entre juillet 1979 et mars 1982 alors qu'elle n'avait pas d'emploi mais que son co-locataire travaillait.

Si Ascot l'empêche de jouer son rôle de policier communautaire...

Richard Tremblay prêt à démissionner

ASCOT (FG) — "Ma tâche, c'est aussi d'assumer les relations extérieures auprès des autorités et du public... si au conseil d'Ascot on envisage par cette résolution m'empêcher d'accomplir mon rôle de policier communautaire, et que la Régie devait endosser cela, alors je ne pourrais pas aller contre mes principes et je remettrais ma démission!"

Directeur de Métro-police Ascot-Lennoxville depuis, officiellement, à peine deux mois, Richard Tremblay a vivement réagi hier à la décision prise la veille par le conseil municipal d'Ascot.

Proposée par Paul Flipot, appuyée par André Chénard et adoptée à l'unanimité, la résolution en question invite le directeur Tremblay à s'en tenir à la définition de sa tâche et de ce fait, on lui demande d'accomplir "ses activités de loisirs, en dehors de ses heures de travail, à titre personnel et non

comme directeur de Métro-police... par exemple: émissions de télévision."

"Je suis très surpris de cette résolution adoptée par le conseil municipal d'Ascot. On sait bien que mon bénévolat, les émissions de télévision depuis Miami par exemple, je ne fais jamais cela sur mes heures de travail. S'il m'arrive de ne pas être présent un vendredi, alors c'est compensé largement quand je quitte à huit heures le soir ou quand je suis au poste le dimanche. Et puis des activités de ce genre, ce n'est pas pour me reposer ou pour faire de l'argent... si j'oeuvre dans une demi-douzaine d'organisations communautaires, ce n'est pas pour grossir mon compte en banque. Cela fait partie de ma philosophie, de ma façon de voir un corps de police qui se veut dynamique et proche des gens. Et quand on m'a engagé, les conseillers municipaux étaient conscients de la dimension

communautaire de mon implication dans le milieu", a-t-il d'abord déclaré.

"Le bénévolat que je fais, devait-il reprendre, il a des retombées positives sur l'ensemble de la population... ainsi, qu'est-ce que cela me fiche personnellement que les ambulanciers soient tenus de payer aux postes des autoroutes à péage. Si j'ai pris cause dans ce dossier, c'est en pensant aux citoyens qui sont lésés par cette situation. Et encore, tout récemment, par le bénévolat que j'exerce, sept psychologues de Sherbrooke ont accepté l'idée de donner de leur temps pour mettre en branle la ligne d'écoute Police-Secours, un service qui vise à venir en aide aux policiers qui vivent des difficultés. Un service de cette nature a justement pour but de faire des policiers de meilleurs policiers, qui seront encore davantage à l'écoute de leurs concitoyens."



Manque de juges, de fonctionnaires et de salles...

L'avocat de Paquette demande l'abandon des procédures

SHERBROOKE — Le manque de juges, de fonctionnaires et de salles au vieux palais de justice de Sherbrooke ont été invoqués hier par le criminaliste François Gérin pour demander l'abandon des procédures contre Renaud Paquette.

Cet individu, âgé de 27 ans, de Coaticook, est inculpé de possession pour trafic de 103 grammes de phencycline, 43 comprimés de PCP et 23 grammes de haschisch le 13 novembre 1981.

Me Gérin a obtenu une suspension du procès de Paquette en Cour des sessions de la paix afin de présenter un bref de prohibition avec certiorari ancillaire en Cour supérieure.

La procédure vise à obtenir que ce tribunal ordonne au juge de pre-

mière instance de cesser les procédures contre son client et abandonne définitivement les procédures.

C'est la deuxième fois que Me Gérin prend un bref de prohibition dans cette cause.

La première fois, il s'était plaint que l'acte d'accusation n'avait pas été porté au nom de Sa majesté la Reine.

Le juge Jean-Louis Pélouin de la Cour supérieure avait libéré Paquette le 6 janvier 1983 parce que

l'acte d'accusation déposé par le substitut du procureur général du Canada était nul.

Le procureur général a déposé hier un nouvel acte d'accusation contre Paquette.

Avant que Paquette ne réponde à cette inculpation, Me Gérin a demandé l'abandon des procédures.

Il a invoqué la charte canadienne des droits et libertés, incluse dans la loi constitutionnelle de 1982, et allégué l'abus de procédures.

Me Gérin a expliqué qu'il s'est écoulé un délai de 26 mois entre l'infraction reprochée et le dépôt de l'acte d'accusation.

Il a dit que ce délai est dû principalement au fait que la première accusation s'est terminée par une libération de son client.

Me Gérin a indiqué que ce délai est attribuable également au manque de juges, de fonctionnaires et de salles ainsi qu'à l'absence de disponibilités pour que les droits de son client à un procès raisonnable soient respectés.

Selon lui, un tel délai empêche Paquette de présenter une défense pleine et entière.

La Cour des sessions a rejeté la requête de Me Gérin et le procureur Christian Labonté a annoncé son intention de procéder sur le champ.

La défense a demandé une suspension jusqu'à la reprise en après-midi afin de présenter un bref en Cour supérieure.

Sa requête sera présentée lundi, le 13 février.

En prison en attendant le rapport présentiel

SHERBROOKE — Le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions a ordonné la mise à l'écart de Jean Corriveau en attendant un rapport présentiel le 9 mars.

Cet individu, âgé de 19 ans, de Greenlay, s'était reconnu coupable hier de deux cambriolages dans des garages, de deux vols de voiture, de deux vols simples, d'un faux semblant et d'un bris de condition.

Corriveau doit de plus revenir devant le tribunal le 15 pour répondre de deux vols avec violence, d'une quinzaine de vols par effraction et d'un vol.

Le défenseur Jean Charest a expliqué que son client s'était présenté à la gendarmerie le 30 janvier pour laver son linge sale au sujet de ces derniers crimes que la police ignorait.

Il a plaidé que cette démarche illustre bien la volonté de son client, qui avait éprouvé des problèmes avec la boisson et la drogue, de faire une croix sur son passé et de repartir à zéro.

Me Charest a suggéré que son client reste en liberté en attendant sa sentence compte tenu qu'il est bien encadré maintenant.

Le procureur Michel Avotte a insisté sur le fait que le prévenu avait commis une grande partie de ces infractions alors qu'il se trouvait en liberté sous conditions.

Il a soutenu qu'il serait dérisoire de le remettre en liberté une autre fois en attendant sa sentence malgré toutes les bonnes intentions parce qu'il doit s'attendre à faire de la détention.

carnet

King wellington

REDIGE EN COLLABORATION

Me Marc Montplaisir, qui veut cesser de fumer, a jeté sa pipe dans sa cheminée pour éloigner la tentation. Il avait cependant fait souvent la même chose avec ses paquets de cigarettes.

— 0 —

Des amis du Dr Robert Provencher lui suggèrent de prendre un congé sabbatique parce que son épouse, Me Madeleine Cuerrier, vient de commencer à exercer sa profession.

— 0 —

Me Michel Beauchemin suit assidûment des cours afin de pouvoir créer des logiciels sur les procès du siècle dans le monde.

— 0 —

Pour réussir les arabesques les plus compliquées, les dessins les plus osés, les motifs les plus entrecroisés sur les gâteaux et pâtisseries de toute sorte, c'est à Denis Jolicoeur qu'il faut faire appel... il paraît qu'il est équipé que c'en n'est même pas drôle...

— 0 —

Le conseiller Jean-Yves Laflamme a peur à l'effet "slingshot"... Depuis le début de décembre, les dossiers soumis au conseil sont ennuyants, constate-

t-il... Comme il sait ou présume qu'il y a pourtant des dossiers importants en préparation, il se demande si on les retient pour qu'ils rebondissent tous en même temps sur la table du conseil...

— 0 —

Céline St-Cyr et Réjeanne Grenier ont démontré qu'un esprit vif pouvait venir à bout du zèle d'une "souris verte" du centre-ville: elles sont parvenues à se rendre au quartier général de la police pour remettre un billet d'effraction au même moment où elles devaient être en infraction pour un parcومترé expiré au centre-ville... même Einstein ne pourrait l'expliquer...

— 0 —

Michel "Terry Harper" Dussault refuse d'acheter les patins de Pierre "John Chabot" Gauthier de crainte d'être ralenti...

— 0 —

On attend toujours des nouvelles du récent voyage de Jean-Guy Ouellet et de Richard Miqouel à St-Hyacinthe où ils étaient allés observer un match de la ligue Collégiale de hockey...

L'université va-t-elle devenir un gros département de sciences?

Isolation

Clément Fortier & Associés

Isolation Fibre et stuco
Système de plafonds acoustiques et de murs secs
Nous utilisons l'isolant "RED TOP"

965, rue Panneton
Sherbrooke, Qué.
J1K 2B2
(819) 563-8333

95304

La Quotidienne 7 5 8 - 5 5 2 1

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

Bingo
Bienvenue / 84
la tribune

2,000\$ A GAGNER
2 MARATHONS CONSECUTIFS SUR LA MEME CARTE

Les gagnants doivent appeler à 563-1818

2e MARATHON — CARTE ROUGE
GAGNANTES DU 1,000

Mme Armandine Rhéaume, 40 - 13e avenue nord, Sherbrooke
Mme Flore Lacroix, 1090, rue McGauran, Richmond

CES PERSONNES ONT GAGNÉ AVEC LE NO G-54 PUBLIÉ LUNDI LE 6 FEVRIER 1984.

la tribune Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ
Président et Editeur
JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité
GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353



(Photo La Tribune par Denis Forgues)

Feu de cheminée

Un feu causé par une trop grande accumulation de résidus (craquelés) le long de la paroi de la cheminée a exigé l'intervention des pompiers sherbrookoïses à la résidence de M. Denis Plante, au 798 Charlevoix, à Rock-Forest, hier soir vers 19h50. Les sapeurs de la caserne no 1, dirigés par le lieutenant Gérard Manseau, ont mis quelques minutes pour éteindre les flammes et environ une heure pour nettoyer la cheminée. Les dommages sont évalués à une centaine de dollars.

Le Syndicat des profs choqué par les hypothèses

SHERBROOKE (MR) — "Ce qui circule présentement au sujet du sort des départements d'anglais et de philosophie et de la faculté de Théologie n'est qu'une rumeur basée sur un document de travail qui pourrait être modifié."

C'est ce que déclarait hier le président du Syndicat des professeurs de l'Université de Sherbrooke, M. Louis Racine, en jugeant qu'il "n'est pas exclu que l'Université retire même ce document après avoir pris conscience des problèmes qu'il pose."

Le SPUS dit cependant s'étonner que le comité exécutif de l'Université ait pu ébaucher de telles hypothèses à partir seulement de données budgétaires. "Il nous met même en colère, dit M. Racine, de voir l'Université illustrer ainsi sa façon de gérer et de générer des hypothèses qui sont inacceptables en milieu universitaire". M. Racine croit que l'Université oublie ainsi son rôle de formation et sa mission sociale en émettant des hypothèses qui, si elles étaient appliquées, menaceraient des secteurs d'activités aussi fondamentaux que ceux énumérés dans le document de travail.

"De plus, dit M. Racine, il est incroyable qu'en plus de son 'universalité', l'Université oublie l'aspect humain dans ces hypothèses. Pour des professeurs permanents, qui ont engagé toutes leurs compétences dans une carrière universitaire, la menace que laisse planer l'Université est inacceptable."

Le président du Syndicat révèle que le SPUS a analysé cette question et qu'il se propose de présenter à l'Université, à l'occasion des négociations qui doivent entreprendre les deux parties des vendredi, un modèle de processus qui permette de gérer ce type de problème en es-



Louis Racine

sayant d'assurer la sécurité d'emploi aux professeurs, en tenant compte de certains critères, de façon que ces professeurs puissent continuer leur carrière dans les mêmes programmes, quitte à redéfinir ces programmes.

"Dans un premier temps, nous avons accepté de faire des concessions vu les difficultés de l'Université, mais maintenant si l'Université balaie notre proposition du revers de la main, nous n'aurons que le choix de demander la sécurité absolue, comme c'est le cas dans toutes les universités canadiennes, où on s'étonne d'ailleurs que l'Université de Sherbrooke puisse tailler dans des programmes et mettre des permanents à pied", conclut M. Racine.

Le document de travail sur les coupures à l'Université

Que des hypothèses ... pas des décisions

— Jacques Plamondon

SHERBROOKE (MR) — "Il ne faudrait pas faire prendre pour des décisions ce qui n'est que des hypothèses."

C'est la mise en garde que faisait hier le vice-recteur aux ressources humaines de l'Université de Sherbrooke, M. Jacques Plamondon, au sujet de ce qu'il a appelé un "document de travail exploratoire" qui a circulé à l'Université et dans lequel on trouvait des hypothèses de compressions de postes pouvant menacer l'avenir des départements d'anglais et de philosophie ainsi que certains programmes de la faculté de Théologie.

Ce document de travail, que M.

Plamondon a qualifié d'"abrupt", pourrait ne jamais parvenir au conseil d'administration dans sa forme actuelle, a signalé le vice-recteur aux ressources humaines. "L'intention du comité exécutif n'était que d'ouvrir la discussion de l'Université sur les difficultés rencontrées dans les secteurs dont il était question".

Si cette discussion touche ces secteurs particuliers et ne fait pas allusion à d'autres, note M. Plamondon, c'est que la politique de planification est présentée au SPUS, selon l'entente qui lie l'Université au Syndicat des professeurs, dont ne font pas partie, par exemple, les professeurs de Médecine et des Sciences appliquées.

Cette politique de planification des postes ne porte d'ailleurs pas sur le nombre de postes, mais sur les critères devant régir la planification. Les annexes qui accompagnaient le document n'identifiaient des départements que pour discussion.

La politique de planification arrive d'ailleurs à un moment que le vice-recteur aux ressources humaines trouve mal approprié, compte tenu du fait, entre autres, que le comité d'étude sur l'avenir de l'Université n'a pas encore produit son rapport et du fait aussi que plusieurs éléments sont encore inconnus, comme, par exemple, les règles de financement du ministère de l'Éducation. Il en va de même de la convention des professeurs.

M. Plamondon note de plus que les circonstances ont aussi amené le SPUS et l'Université à convenir

d'une période d'extension de la consultation et de la discussion sur ce sujet, de sorte qu'il pourrait n'aller qu'en mai avant que ne soient prises des décisions sur la répartition des postes.

Tourmenté

Emettant une opinion tout à fait personnelle au sujet des hypothèses auxquelles faisait allusion le document de travail qui a provoqué des remous à l'Université, M. Jacques Plamondon s'est dit tourmenté à l'idée de devoir possiblement un jour envisager des hypothèses aussi difficiles par suite, entre autres, de sollicitations externes à l'Université amenant à considérer de préférence le développement de secteurs de pointe. "J'étais du département de philosophie, dit-il, et j'ai

aidé à le construire; j'ai été pendant six ans doyen de la faculté des Arts. Je serais peiné", dit-il, ajoutant qu'il aurait préféré laisser au recteur Claude Hamel le soin de répondre aux questions hier, compte tenu de sa position personnelle.

M. Plamondon croit qu'il serait impossible d'amorcer un débat de cette nature en ne tenant compte que du nombre de postes. "Il faudra tenir compte d'autres valeurs comme les responsabilités qui doivent être assumées par la communauté universitaire."

De l'avis de M. Plamondon, le besoin de former des penseurs qui ont une vision de la société est une mission fondamentale de l'Université, puis, dit-il, "on ne peut abandonner des études culturelles impunément."

L'abolition possible de départements

Mauvais choix, selon d'ex-profs

SHERBROOKE (MR) — "La philosophie est l'un des éléments les plus enviables d'une civilisation."

C'est l'opinion qu'émettait hier l'abbé Germain Dandenault, autrefois professeur de philosophie à l'Université de Sherbrooke, en disant qu'une éventuelle abolition du département de philosophie constituerait un mauvais choix, en dépit du fait que des problèmes économiques puissent demander une solution.

"Fondamentalement, si un penseur n'apporte rien de concret à la société, son rôle constitue un supplément d'art, du fait de sa capacité de repenser des problèmes et des principes qui ont une portée à long terme", dit l'abbé Dandenault.

département d'anglais de 1960 à 1981, croit que l'Université ne gagnerait rien et connaîtrait au contraire une perte appréciable en laissant disparaître son département d'anglais.

"On a déjà lancé l'idée, à l'Université même, raconte-t-il, que les étudiants désireux de recevoir une formation en anglais devraient fréquenter Bishop, mais je crois que le département d'anglais de l'Université de Sherbrooke offre un programme unique, avec son cours de littérature comparée canadienne-anglaise et canadienne-française. Un tel département, s'il se trouvait en Ontario, ferait la gloire de son université dans tout le Canada."

M. Cappon juge qu'il faudrait faire la part des choses et considérer la qualité de la formation et le travail fait par ce département avant de ne juger du sort du département qu'à partir de critères financiers.

De plus, note-t-il, le personnel du département compte des sommités dans ses rangs, entre autres le Dr Ronald Sutherland, dont le travail en prose est reconnu d'un océan à l'autre, et le Dr Douglas Jones, dont les œuvres poétiques ont une renommée similaire.

A son avis, le département de philosophie de l'Université de Sherbrooke a cette qualité de former véritablement les étudiants à partir d'un panorama historique de la philosophie qui permet d'acquiescer un sens de la perspective essentiel pour approfondir un sujet et renouveler la pensée humaine.

Pour sa part, le professeur Cor-mac Gerard Cappon, professeur du

Projet de construction de 72 maisons dans le quartier nord

SHERBROOKE (LD) — Un groupe de promoteurs projette de construire 72 maisons en rangée (groupées par quatre) et unifamiliales sur une superficie de 11,5 acres dans un secteur compris grosso modo entre les rues Des Ormes, La Dauversière, DesChênes et le futur boulevard Lionel-Groulx.

Au cours de la planification du projet, les promoteurs ont distribué des formulaires à des résidents du voisinage pour obtenir leurs réactions et leurs suggestions. À la suite de ces commentaires, ils ont décidé de réduire le nombre d'unités de logements sur le site de 101 à 72, a indiqué M. Jacques Vallée, un

membre du groupe. Dans la précédente hypothèse, les maisons étaient groupées par 5 à 7 unités à la fois.

Dans les 72 unités, on retrouverait surtout des maisons en rangée. Par contre, des maisons unifamiliales seraient adossées aux terrains de la rue Des Ormes.

Le groupe de promoteurs, qui comprend aussi MM. Pierre Sirois et Gaétan Lavallée, prévoit tenir une assemblée d'information pour les citoyens du voisinage afin de bien les informer sur les derniers développements du projet.

Le zonage actuel de ce terrain de 11,5 acres permet la construction

de maisons unifamiliales. Donc pour construire des maisons en rangée, il faudra un amendement au zonage. Si cet amendement était refusé, les promoteurs pourraient quand même développer le secteur, mais devraient s'en tenir aux maisons unifamiliales.

Le conseil municipal de Sherbrooke aurait abordé cette question d'amendement au zonage lors de son atelier de travail à huis clos lundi. La question devrait être apportée prochainement à une séance publique.

Les citoyens du quartier nord, dans le zonage concerné par le projet, ont déjà manifesté de l'opposi-

tion dans le passé à diverses initiatives. Sous l'ancienne administration, ils avaient signé un registre en assez grand nombre pour exiger la tenue d'un référendum sur un amendement au zonage, mais le projet avait été abandonné. En '82, ils avaient posé des conditions au projet d'alors d'Amos Development Corporation qui voulait construire 800 unités sur un grand terrain plus au nord à proximité du centre d'achats; il s'agit d'un projet dont on n'entend plus parler.

Mais cette fois, les promoteurs indiquent que les citoyens consultés se sont montrés satisfaits en très grande majorité.

...A l'hôtel de ville

Passages mal éclairés

Les passages pour piétons sur la rue Wellington nord sont très mal éclairés, et des gens se sont plaint du danger potentiel d'accident. Léonard T. Laflamme a reçu des plaintes du genre et s'est informé de ce qui se passait. En fait, des bris se

sont produits dans des "ballasts", et les pièces de rechange ont été commandées, a indiqué le directeur général adjoint Richard Fabi. Le tout sera corrigé aussitôt que possible.

Les travaux de gaz et les rues

Le conseiller Alfred Demers suggère que le personnel des services techniques se penche immédiatement sur les cas où la surface des tranchées remplies par Gaz Inter-Cité, à la suite de la pose des conduites de gaz, présente une dénivellation prononcée, comme trois ou quatre pouces, avec la chaussée. Il

s'agirait de savoir si c'est le sol de la tranchée qui s'est affaissé ou celui de la chaussée qui s'est soulevé.

M. Demers craint qu'on se réveille plus tard avec des "bosses" si le sol bouge encore après que de l'asphalte aura été ajouté pour niveler les endroits renfoncés.

3,645 heures de bénévolat

33 secouristes de la brigade ambulancière St-Jean, division de Sherbrooke, ont consacré 3,645 heures de leur temps à cette oeuvre humanitaire en 1983. Selon

le rapport soumis aux autorités municipales, qui leur ont adressé des remerciements, ils ont aussi prodigué des soins à 198 personnes blessées.

Les listes à Eco-Ressources

Eco-Ressources a demandé à obtenir gratuitement la liste électorale des districts 10, 11 et 12 pour un travail de sensibilisation dans le quartier Nord. Habituellement il y

a des frais attachés à ce genre de documents. La Ville accepte de prendre les frais de 150 \$ à sa charge.

Corvée-habitation: règlement

Le conseil a maintenant adopté le règlement 2873-4 à propos du volet municipal de Corvée-habitation. On se souviendra que Québec avait refusé le précédent règlement pour une technicalité. Le gouvernement voulait que les sommes additionnelles injectées par la ville soient ver-

sées dans le même fonds, et non pas dans un second. Les autorités municipales avaient promis de faire diligence pour limiter à un mois maximum le retard au versement de certaines subventions à des propriétaires.

Architectes pour l'aérogare

Une somme de 19.164 \$ sera versée au bureau d'architectes Faucher et Gagnon pour le projet d'agrandissement de l'aérogare municipale. Pour ces travaux, la Ville

de Sherbrooke touchera une subvention du gouvernement canadien. Il s'agit d'une autre amélioration apportée à l'aérogare.

Récupération des déchets

Quintal propose un système ultra-moderne

SHERBROOKE (LD) — Le conseiller Roméo Quintal estime que la Ville de Sherbrooke devrait se pencher sérieusement sur l'hypothèse de recourir à un système "ultra-moderne" de récupération des déchets à son dépot municipal.



Le site d'enfouissement de la ville de Sherbrooke commence à devenir étroit à cause de la grande quantité de déchets déposés à chaque année.

Depuis deux ans, la technique de récupération des déchets connaît une évolution accélérée, fait remarquer M. Quintal. Des possibilités toutes nouvelles pointent à l'horizon.

Une technologie belge que des professionnels québécois s'approprieraient à adapter au Québec permettraient de récupérer "presque tout", en triant par exemple le papier, le verre et le plastique pour un recyclage futur. Cela ne contraindrait pas les citoyens à faire un tri à leur domicile.

D'ici quelques années, au rythme où les déchets s'accumulent au site d'enfouissement de la ville de Sherbrooke ouvert en 1956, il n'y aura plus de place.

C'est pourquoi M. Quintal considère comme "très, très important" de se pencher sur la nouvelle technologie. Si on réussissait à récupérer jusqu'à 90 pour cent des déchets, comme des informations préliminaires le laissent croire, cela prolongerait substantiel-

lement la vie du dépot.

L'opération de récupération pourrait même être rentable pour l'entreprise privée. Il n'est pas impossible que l'entreprise privée soit intéressée à prendre en charge la récupération au dépot. Déjà, la Ville de Sherbrooke aurait en main certaines propositions, mais de moindre envergure que le procédé ultra-moderne dont est question.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les autorités de la Ville de Sherbrooke se préoccupent du sort du site d'enfouissement. D'ailleurs, une étude serait prête à être déposée au conseil.

Le directeur général adjoint Richard Fabi a

indiqué cette semaine qu'on attendait de connaître les dernières orientations du gouvernement provincial sur la récupération à la fin de ce mois-ci pour voir si cela concorderait avec le contenu de l'étude avant de la déposer auprès du conseil.

L'an dernier, le conseil aurait discuté de l'éventualité d'agrandir le terrain d'ensevelissement. Mais le projet aurait été retardé, parce que les informations disponibles n'étaient pas concluantes.

Dans son programme triennal de dépenses d'immobilisations, le conseil a inscrit 1.512.000 \$ en 1985 pour le site d'enfouissement. Mais il peut certes survenir un changement d'ici là.

Le Concours "BONUS" 500 NOMS (4) la tribune \$5,000 À GAGNER

J.-P. Larocque, Spring Road, Canton d'Ascot; Jean Gosselin, Dixville; Douglass Markus, rue Principale est, Abercorn; Abraham Gagnon, 405, rue Lebel, Asbestos; Yvan Dumas, 430 - 5e avenue, Sherbrooke; Michel Côté, 71-C, rue St-François, Windsor; Roland Fontaine, 347, Route 243, Racine; Daniel Charest, 1115, rue Dieppe, Sherbrooke; Gérard Busques, Nantes, Louis Bergeron, 256, rue Moore, Sherbrooke; Marc Archambault, 95, rue Court, Coaticook; Amédée Lussier, 2071, rue Dandenault, Lawrenceville; Jean Goupil, 615, rue Terril, Sherbrooke; Bernard Morin, 49, rue Boisvert, Victoriaville; J.-Guy Joyal, 121, rue Morin, Beebe; Mariette Lemieux, Chemin Thibault, St-Elie d'Orford; Robert Miquelon, 984, rue St-Jean, Wotton; René Patry, 200, rue Alexandre, Sherbrooke; Robert Proulx, 65, rue Stevenson, Danville; Rénaud Raby, 2047, rue Bureau, Fleurimont; L. Paris, 3-88, rue St-Jean Baptiste, Victoriaville; N. Marcotte, 420-C, rue Leclerc, Drummondville; Damien St-Louis, 25, rue Greenlay, Greenlay; Aurèle Tessier, 1350, rue Kingston, Sherbrooke; Paul B. Tremblay, Chemin Laurendeau, Magog; Paul Raiche, rue Crabtree, Windsor; Roma Pomerleau, 1285, rue Kingston, Sherbrooke; Donald Lequin, Ste-Anne de La Rochelle; Mme Gisèle Mégre, Compton; André Laneville, 1887 Rang 6 nord, St-Elie d'Orford; Mme Diana Morissette, 9-827, rue Marquette, Theftford Mines; Raymond Grenier, 1-314, rue Kenner, East Angus; Robert O. Gagné, 1511, rue Gauvin, Sherbrooke; Nicole Dorin, R.R. 1, Martinville; Denis Desmarais, 620 - Rang 10, Windsor; Robert Collette, 1485, rue Larocque, Sherbrooke; Martial Chamberland, 194, rue St-Paul, Windsor; Michel Boutin, 1708, rue Jasmin, Rock Forest; Joanne Bergeron, Chemin Voyer, Magog; Rodolphe Larose, 844 nord, rue Des Bois Francs, Theftford Mines; Lucien Soucy, 82, rue Campagna, Victoriaville; Pierre Arcand, 97 - Rang 6 nord, St-Elie d'Orford; Marc-A. Cliche, 503, rue St-Pierre, Magog; Charles E.-Devost, 729 sud - 9e avenue, Sherbrooke; S. Desharnais, 95, rue St-Damase, Drummondville; Denis Fugère, R.R. 1, Bromptonville; Arthur Frenière, 300, rue Cabana, Magog; Bertrand Dubois, 2616 ouest, rue King, Sherbrooke; Suzanne Garand, 126, rue St-Paul, Coaticook; Robert A. Hinton, 1800, rue Simard, Sherbrooke.

Si votre nom est publié dans l'espace ci-haut, voyez les règlements et le coupon de participation dans La Tribune de samedi dernier.

GAGNANT de \$100. Pour les noms publiés du 23 au 27 janvier 1984 "BONUS 500 NOMS" (2) M. Marcel Henri, R.R. 5, Sherbrooke

METRO

Place à nos prix super stars!

METRO

*BIFTECK OU ROSBIF DE POINTE DE SURLONGE

2,98 /lb
6,57 /kg



En prolongation au Métro-Show...

*BIFTECK D'ALOYAU OU CÔTE D'ALOYAU bout enlevé

3,28 /lb
7,23 /kg



*BIFTECK DE SURLONGE tranche entière

2,98 /lb
6,57 /kg



*BIFTECK DE RONDE DÉOSSÉ, TRANCHE ENTIÈRE — OU ROSBIF D'EXTÉRIEUR DE CROUPE DÉOSSÉ

1,97 /lb
4,34 /kg



Des récipients

SPICE O' LIFE
CORNING WARE®



À partir de

2,99\$

*Avec le nombre requis de certificats-bonis; détails en magasin.

BOEUF HACHÉ MAIGRE 2,28 /lb
5,03 /kg



ÉPAULE PICNIC DE PORC FUMÉE METRO 1,18 /lb
2,60 /kg

FOIE DE VEAU DE CHOIX importé, tranché, produit décongelé 2,28 /lb
5,03 /kg

SAUCISSES PORC/BOEUF MERITE surgelées 1,48 /lb
3,26 /kg

BOLOGNE ORDINAIRE OU CIRÉ MERITE morceau 1 kg et plus 1,09 /lb
2,40 /kg

JAMBON DÉOSSÉ LA FOURNÉE prêt-à-manger demi 4,25 /lb
9,37 /kg

PIZZA FRAÎCHE AUX TOMATES MERITE 340 g 1,15

PEPPERONI MERITE (tranché selon vos besoins) 2,08 /lb
4,59 /kg

SAUCISSES FUMÉES SCHNEIDERS régulières ou tout boeuf 450 g 1,28



Aider la Fondation du coeur... C'est aider votre coeur

JUS NON SUCRÉ DEL MONTE orange, pamplemousse, ananas, pommes cont. 1 Litre 89¢

CONFITURE PURE LAURA SECORD framboises fraises bocal 500 mL 2,49

PÂTE DE TOMATES GATTUSO bte 156 mL 2/99¢

PÂTES ALIMENTAIRES GATTUSO macaroni coupé, rotini, spaghetti, spaghettini, celilo 1 kg 1,19

LÉGUMES VARIÉS NIBLETS-LESIEUR pois verts no 1 et 2 bte 398 mL 67¢
mais en crème bte 398 mL
mais à grains entiers bte 341 mL

PÊCHES EN MOITIÉS SALADE DE FRUITS POIRES BARTLETT EN DEMIES AYLMER Canada de choix bte 540 mL 1,19

CÉRÉALE CORN FLAKES KELLOGG'S bte 675 g 1,59



DÉSODORISANT IMPULSE arômes variés cont. 100 mL 2,19



NOURRITURE POUR CHATS MLE NEW saveurs variées cont. 170 g 3/87¢



Les prix annoncés dans ces pages sont en vigueur dans tous les magasins de vos maîtres épiciers Métro du lundi 6 février au samedi un bon d'achat différé. Si certaines marques de commerce de produits annoncés ne sont pas disponibles dans certaines régions, Pas de vente aux marchands.

*Coupe provenant de boeuf Canada catégorie "A"



On connaît not' monde

SHOW

la fête
du service
et des bas prix!

METRO

SOUPE HABITANT
crème de champignons,
légumes,
minestrone, pois,
poulet-nouilles,
poulet-riz,
tomate-vermicelle
bte 398 mL

POMMES DE TERRE

Produit du
Nouveau-Brunswick,
Canada no. 1
sac 9,07 kg

2/1,00 2,39



BEURRE D'ARACHIDES KRAFT
crèmeux, croquant
cont. 750 g

2,17

JUS DE LÉGUMES V-8
cont. 1,36 Litre



87¢

PRUNES ROUGES
Importées du Chili,



1,19 /lb
2,62 /kg

SIROP DE TABLE OLD TYME
cont. 375 mL

97¢

BOISSON GAZEUSE
COCA-COLA
DIETE COKE
SPRITE
bouteilles consignées
6/750 mL

3,59

NOURRITURE POUR CHIENS
PEP
boeuf, foie, poulet, boeuf et légumes
bte 723 g

2/1,00

CÉLÉRI PASCAL
Produit des États-Unis,
Canada no. 1
gr 24

1,29

SAUCE HABITANT
Barbecue 398 mL
sandwichs chauds 540 mL

2/1,00

KETCHUP AUX TOMATES
METRO
bouteille 1 Litre

2,29

CAFÉ MOULU MAXWELL HOUSE
mouture régulière, filtre-matque,
cafetière-filtre
paquet 369 g

2,77

KINNOWS SUNKIST
Produit de la Californie

49¢ /lb
1,08 /kg

HARICOTS LONGS
METRO
jaunes, verts
Canada de choix
bte 540 mL

69¢

DÉTERSIF EN POUDRE
ABC
cont. 6 Litres

2,99

CAFÉ INSTANTANÉ
CHASE & SANBORN
bocal 285 g

3,99

POIRES PASSE-CRASSANE
Importées de France,
Canada de fantaisie

59¢ /lb
1,30 /kg

LAITUE BOSTON DE SERRE
Produit du Québec,
Canada no. 1
gr 12

69¢

JUS D'ORANGE CONCENTRÉ
OLD SOUTH
surgelé
cont. 355 mL



79¢

(avec coupon)
99¢ (sans coupon)

ESSUIE-TOUT DE PAPIER WHITE SWAN
blanc, beige,
imprimé,
orange ou vert
paquet 2 rouleaux

99¢

THON PÂLE ÉMIETTÉ
CLOVER LEAF
bte 184 g

1,19

JUS DE POMMES
METRO
Canada de choix
bte 1,36 Litre

99¢

GÂTEAU ÉTAGE
PEPPERIDGE FARM
surgelé
saveurs variées
bte 369 g

1,39

GAUFRES
AUNT JEMIMA
surgelées
saveurs variées
bte 283 g

1,19

JUS DE POMMES CONCENTRÉ
ROUGE MONT
surgelé
cont. 355 mL

1,08

20¢

20¢ DE RABAIS

à l'achat d'une cannette de 355 mL de jus d'orange surgelé OLD SOUTH. Valable chez votre maître épicer Metro du 6 au 11 février 1984. LIMITE un coupon par achat.

AU DÉTAILLANT. Pour être remboursé, veuillez faire parvenir vos coupons à
D. Cracower & Co. Ltée
C.P. 37
Longueuil, P. Qué. J4K 4X8
La compagnie D. Cracower & Co. Ltée vous remboursera 20¢ plus 7¢ de frais de manutention.

8060S355R

11 février 1984 jusqu'à 17h00. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Si un article venait à manquer, n'hésitez pas à demander elles seront alors remplacées par une autre marque de commerce de même nature et d'un prix coûtant égal ou supérieur. Photos à titre indicatif seulement.

*La régularité dans les approvisionnements en fruits et légumes est à la merci des conditions météorologiques. Soyez toutefois assurés, chers clients que dans le cas de ces denrées, les maîtres épiciers Metro ne ménagent aucun effort pour vous offrir variété et qualité, à bon prix tout au long des saisons.



Faits divers

• Vol à la pharmacie

SHERBROOKE (psj) — La division des enquêtes criminelles de la Police municipale a appréhendé un suspect, hier, en rapport avec le vol à main armée perpétré à la pharmacie Gilles Savard, située au 2235 ouest de la rue Galt, en date du 25 janvier.

L'individu, âgé de 27 ans, devrait comparaître ce matin devant un juge de la Cour des sessions de la paix. Il avait volé à la pointe d'une arme une somme d'environ 200 \$.

Lors de l'arrestation, les détectives Marc Chatelois et Alain Lévesque ont également appréhendé une femme qui était recherchée

par les policiers de Chicoutimi pour une infraction au code de la route. La femme a dû passer la nuit à la prison avant que les autorités policières de Chicoutimi soient alertées.

Pour les policiers de Sherbrooke, l'arrestation du suspect permettra de résoudre un des nombreux vols qualifiés survenus au cours du mois de janvier.

• 34,71% de solutions

ROCK-Forest (psj) — Les enquêteurs Patrick Vuillemin et Constant Robidas de la Sûreté municipale de Rock-Forest n'ont pas chômé au cours de l'année 1983 alors qu'ils ont enregistré 556 plaintes d'ordre criminel, ont fermé 193 dossiers, ont procédé à 152 arrestations pour un taux de solution des crimes de l'ordre de 34,71 pour cent.

En 1982, les détectives avaient ouvert 444 dossiers criminels et en avaient fermé 118.

Le travail des détectives pour la dernière année a nécessité 2 119 heures d'enquête.

Dans les statistiques, on note que deux dossiers pour infraction d'ordre sexuel ont été ouverts puis fermés avec deux arrestations. Sept des neuf dossiers pour voies de fait ont été solutionnés avec

sept arrestations. Le seul vol qualifié de l'année a abouti à deux arrestations. Des 170 introductions avec effraction, les limiers ont éclairci 63 plaintes et procédé à 53 arrestations. Neuf des 16 véhicules volés ont été retrouvés; huit individus ont été arrêtés.

Le rapport révèle de plus que neuf des 52 vols de plus de 200 \$ ont été résolus avec

une dizaine d'arrestations et que 46 des 132 vols de moins de 200 \$ ont été éclaircis avec 26 arrestations. Dix-neuf des 38 fraudes ont été solutionnées et 11 arrestations ont été effectuées. Il y a eu une négligence criminelle dans la mise en marche d'un véhicule, dossier qui a conduit à une arrestation. Des 35 délits de fuite, six ont été réglés; il y a eu quatre arrestations.

• L'analyse des codes

SHERBROOKE (psj) — La table de travail du sergent Normand Mercier, responsable de la prévention du crime à la Police municipale de Sherbrooke, ressemble à celle d'un archéologue aux prises avec des hiéroglyphes indéchiffrables, mais il en faut plus que ça pour rebouter le sergent.

Il s'agit en fait des codes, des signes qui ont été relevés sur les portes et cadres de porte dans plusieurs conciergeries à travers toute la ville.

• Femmes arrêtées

SHERBROOKE (psj) — Les policiers municipaux ont appréhendé deux femmes, hier, au Carrefour de l'Estrie, et ont mis la main sur un tas d'articles découverts dans leur véhicule.

n'a donc pas ralenti à ce niveau afin de retracer les membres de ces bandes spécialisées dans le vol avec effraction.

On rappelle que les codes, gravés par des colporteurs, informent les voleurs sur les allées et venues des occupants du logement, sur le moment favorable pour perpétrer le vol et sur le nombre d'occupants.

La police a jusqu'à maintenant la description de trois suspects et un nom en rapport avec ce dossier pour le moins singulier.

• Au lieu de frauder...

SHERBROOKE (psj) — Sentant que le vendeur avait flairé quelque chose de pas catholique dans sa façon de faire, un individu qui venait de présenter une carte de crédit volée afin d'obtenir un radio réveil-matin-cassette etc. d'une valeur de 280 \$ a préféré prendre la fuite mais sans oublier d'apporter l'appareil qu'il convoitait.

Pendant que le vendeur faisait part au gé-

rant de la découverte qu'il venait de faire en téléphonant à la compagnie de crédit, l'individu n'a fait ni une ni deux, a pris l'appareil, a quitté le magasin à la course pour prendre place dans un véhicule et disparaître.

Il savait bien pourquoi il prenait la fuite car l'interlocuteur de la compagnie de crédit venait de dire au vendeur: voulez couper la carte en deux et nous la faire parvenir!

Développement du ski alpin

Le fédéral fait preuve d'incohérence

— le ministre Guy Chevrette

par François Gougeon
SHERBROOKE — Le gouvernement fédéral fait preuve d'incohérence dans le domaine du développement du ski alpin en favorisant deux approches qui vont l'une à l'encontre de l'autre.

C'est ce qu'indique le ministre québécois Guy Chevrette, du Loisir, de la chasse et de la pêche qui, dans une lettre adressée au ministre fédéral d'Etat aux Petites entreprises et au tourisme, David P. Smith, souligne que l'offre faite récemment par ce dernier au mont Orford est totalement différente du programme Canada-Québec

pour lequel des négociations ont d'ailleurs déjà été entreprises entre les deux gouvernements, mais sans succès.

L'offre faite par le ministre Smith, mais dont les détails n'ont pu être connus, est basée sur la loi sur le développement industriel et régional et cette approche diffère du pro-

gramme Canada-Québec, en terme de gestion conjointe, de crédits et de projets. Aussi, se demande le ministre Guy Chevrette, "quelle approche le gouvernement fédéral veut privilégier: celle ou la juridiction du Québec et sa proximité par rapport aux bénéficiaires sont recon-

nuées ou plutôt celle ou les deux gouvernements interviennent isolément avec tous les risques d'incohérence, de doublement et de surenchère que cela comporte?"

Cadre cohérent et logique

Faisant référence à la politique de ski alpin que son ministère a développée et qu'il situe dans un "cadre d'intervention cohérent et logique face aux différents projets ponctuels que le milieu présentait aux deux paliers de gouvernements", le ministre Guy Chevrette évalue que c'est à l'intérieur des ententes Canada-Québec qu'un tel programme d'ensemble devrait être financé et géré. "Com-

me ces ententes existaient et permettaient des interventions conjointes au profit des secteurs importants, tel le tourisme, l'idée est naturellement venue aux responsables québécois et canadiens de passer par le biais de ces ententes Canada-Québec", écrit le ministre Guy Chevrette.

Gendron, chargé de leurs négociations, du côté de Québec, sont demeurées vaines et le gouvernement fédéral envisage maintenant d'y aller à la pièce.

Cela étonne d'autant plus le ministre Chevrette qui poursuit dans sa lettre en disant que "le ministre (Marc) Lalonde a lui-même déjà déclaré être favorable à la politique sur le ski alpin développée par notre ministère et soumise pour fin d'une entente".



Guy Chevrette

VENTE

arlington sports

APRES INVENTAIRE

9⁹⁸

COLS ROULÉS

Hommes, dames.
De marque Competition

19⁹⁸

BOTTES DE SKI DE FOND

Hommes, dames.
De marque Tyrol, Dynatour.

69⁹⁸

BOTTES DE SKI ALPIN

Nordica Profecta ou autre marque, à \$100.00 régulièrement.

19⁹⁸

ANORAKS DE SKI

Hommes, dames.
Topher, Colin, etc.

49⁹⁸

SKIS DE FOND

Karhu, Bear, Claw, Karhu Easy Wax, Fisher, Crown.

149⁹⁸

SKIS ALPINS

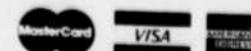
Fisher C-4 Sports, Head, Rossignol, Caravelle II, Fisher Sportlite, Omega.

Certains articles ou grandeurs peuvent ne pas être disponibles dans tous nos magasins. Prix en vigueur jusqu'à la fermeture samedi 11 février sauf s'il y a épuisement des stocks.

Sherbrooke
Le Carrefour de l'Estrie
3050, boul. Portland
567-5286

arlington sports

C'EST DUR À BATTRE!



9 SOULIERS pour DAMES Valant jusqu'à \$70. Réduits à \$19⁹⁸ et \$29⁹⁸

Chaussures M. D. Q. Ltée

564 King est. Sherbrooke 564-2988

St-Jean, St-Jérôme, Brassard

La grève est terminée à Magog

Le travail reprend

MAGOG (GP) — Une entente est intervenue vers 3 heures du matin, dans la nuit de lundi à mardi, entre le conseil municipal de Magog et le Syndicat canadien de la fonction publique qui représente les 80 cols bleus et cols blancs de la ville.

La nouvelle convention qui a été acceptée par les fonctionnaires dans une proportion de 84% est un compromis des demandes syndicales et des offres patronales: elle prévoit des hausses de salaire de 4% les deux premières années et de 5% la troisième, assorties d'une clause d'indexation.

La participation patronale au fonds de pension reste à 1% pour l'année 1984, et elle augmentera de 2% la seconde, de 1% la troisième année avec un ajustement de 1% à la toute fin de la convention soit un total de 5%.

Les droits acquis des conventions collectives antérieures n'ont subi qu'une seule atteinte: la suppression du congé de la Toussaint.

L'accord de trois ans brise la séquence des négociations que la ville doit entreprendre à inter-

valle régulier avec ses fonctionnaires et ses policiers.

Cela satisfait le maire Antonio Lacasse: "Ca nous évite de négocier la même année avec le SFCP et la Fraternité des policiers, et en plus nous aurons le temps de travailler sérieusement à l'élaboration d'une prochaine convention collective dès maintenant a dit M. Lacasse.

Il s'est par ailleurs déclaré très heureux de la signature d'une entente. "Je suis sûr qu'une grande joie règne aujourd'hui à Magog, tant pour la population que pour les organisateurs du Tournoi Atome pee-wee Tex-made et les bénévoles de l'Association du hockey mineur de Magog, sans oublier les employés de la ville et le conseil au complet" a déclaré le maire.

M. Lacasse recommande toutefois la plus grande prudence aux personnes qui circulent dans les rues de Magog, car même si les employés municipaux ont repris le travail en début d'après-midi, les rues et les trottoirs ne seront complètement dégagés avant deux jours.

Le syndicat a pour sa part as-

suré la ville de son entière collaboration pour ramener la situation des rues à la normale dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne le non respect par le syndicat des services essentiels, le maire Lacasse a déclaré qu'il avait l'intention de faire des recommandations au ministère du Travail pour que d'autres villes ne vivent pas la même expérience. "Dans leur forme actuelle, les ententes sur

les services essentiels sont inopérantes si les grévistes décident de les bafouer" a-t-il déclaré.

M. Lacasse recommandera que le Ministère ait la main haute sur le contrôle de ces services qui à l'heure actuelle peuvent être retardés de huit heures avant que les grévistes bougent; "Notre expérience pourrait servir à d'autres municipalités" a conclu M. Lacasse.

Retour à la normale dans 2 ou 3 jours

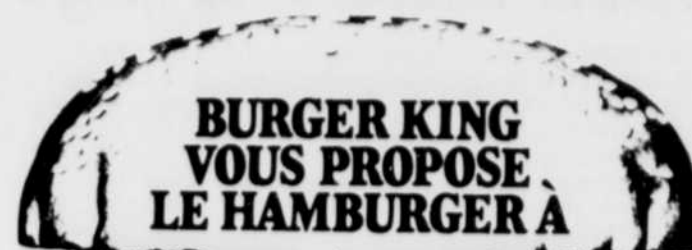
MAGOG (GP) — La signature d'une entente entre la ville et ses fonctionnaires ne signifie pas que l'état des rues s'améliorera radicalement dans les prochaines heures et que tous les services municipaux seront rétablis instantanément. Les services municipaux pourraient être perturbés pendant 2 ou 3 jours.

Les rues glacées sont encore le lot de bien des Magogois même si les artères principales ont été déneigées sommairement et salées.

Le travail des cols bleus a repris

le premier vers 14 heures, ce qui signifie que la circulation s'est faite difficilement toute la matinée et une bonne partie de l'après-midi. Cinq accidents de la circulation ont été rapportés au poste de police jusqu'à 16 heures. De nombreuses personnes ont fait des chutes plus ou moins douloureuses sur les trottoirs glacés.

A l'hôtel de ville les cols blancs reprennent ce matin, mais il est recommandé aux contribuables de ne pas s'y présenter tous en même temps aujourd'hui.



39¢

Une vraie bonne offre. Un vrai bon hamburger.

Du boeuf pur à 100%, grillé sur le feu, garni de ketchup et de cornichons.

Cette offre est valable pour une période de temps limitée au restaurant Burger King situé au

3005 ouest, rue King, Sherbrooke



C'est 100%

Tout devrait rentrer dans l'ordre: syndicat satisfait

MAGOG (GP) — "Nous sommes conscients de l'urgence de la situation et nous allons travailler toute la nuit pour que tout revienne à la normale dès mercredi matin". C'est ce qu'a déclaré M. Aurel Bureau, président du Syndicat canadien de la fonction publique qui regroupe les employés municipaux de Magog.

Par ailleurs, M. Bureau estime que les services essentiels ont été respectés pendant le conflit de travail. Il explique l'état très glissant des rues de Magog depuis la dernière tempête de neige par le fait que deux camions à sel sont tombés en panne, dimanche, dans la nuit. "L'équipe de mécaniciens a travaillé à réparer ces panes dans le cadre des services essentiels et les deux véhicules fonctionnent bien aujourd'hui" a-t-il ajouté.

M. Bureau est très satisfait de l'entente signée avec le conseil municipal. "Notre principal objectif était de conserver nos acquis et surtout d'augmenter la part patronale au fonds de pension des fonctionnaires, a-t-il commenté. Ceci explique selon lui, que le syndicat ait accepté de signer une convention de trois ans qui prévoit une contribution de 5% de la ville au fonds de pension à l'échéance du contrat.

Les syndiqués ont obtenu le statu quo sur les jours de congé maladie. Les employés conservent donc leur banque de 15 journées.

Le syndicat a par ailleurs obtenu les garanties qu'il estimait nécessaires au niveau de la sécurité d'emploi.

"Ce que nous avons perdu d'un bord, nous le regagnerons à long terme avec notre fonds de pension: c'est un bon investissement en vue de notre retraite" d'ajouter le président.

Interrogé sur la raison qui a permis ce déblocage soudain du conflit, M. Bureau a répondu que c'était à 90% le fait que le conseil au grand complet avait négocié avec le syndicat et non plus un comité restreint.

Hockey mineur: une bonne nouvelle E 4

Ne tardez pas pour annoncer votre message dans

la tribune

569-9501
1950, rue Roy,
Sherbrooke, J1K 2X8

K

VOYAGES PAR AUTOBUS

Montréal et Théâtre des Variétés le mardi 28 février

Nashville à Pâques

Ouest Canadien et Nord-ouest américain

1er au 26 juillet et 8 au 26 juillet

les voyages bellevue

1870, Varennes
Sherbrooke, J1J 1P2
(819) 566-8663
Permis du Québec

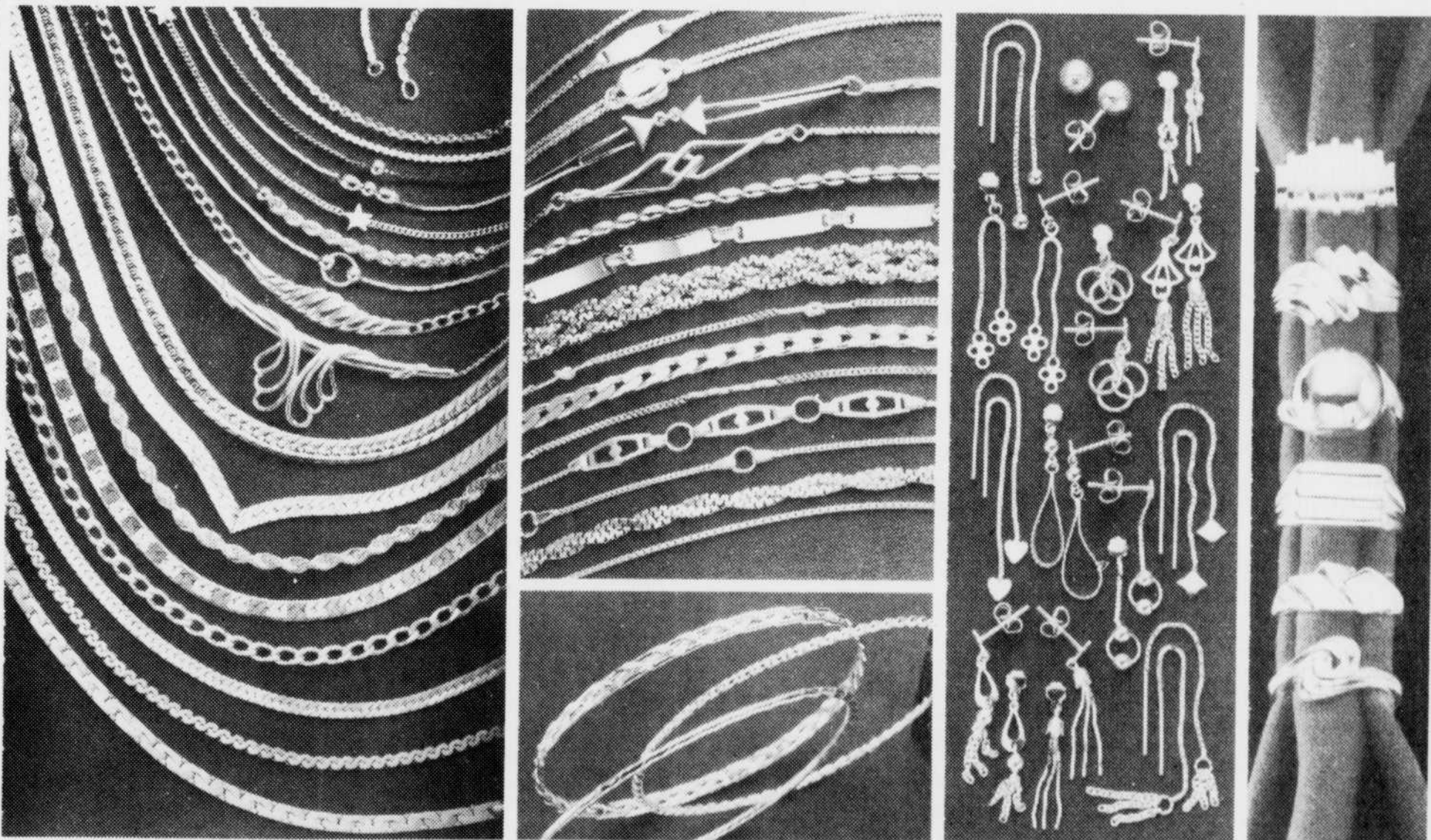


Hourra Canada! On y gagne plus chez Sears

* Emblème officiel de l'association olympique canadienne

Argent!

Des trésors en argent pour gamir votre coffret à bijoux



Chaînes de votre choix à motifs et longueurs assortis

7\$-46\$

Du Chateau d'argent, chaînes en argent sterling de 16", 18" et 24" de long. Choisissez celles qui vous conviennent le mieux parmi un assortiment de motifs qui sauront précieusement parer vos atours quelques soit l'occasion. Il y en a pour tous les goûts... tous les budgets!

Magasinage en personne seulement

Bracelets mode en argent sterling très distingués

7\$-52\$

Quelque soit le modèle que vous préférez, nous l'avons maintenant chez Sears! Choix de bracelets de 7" et 9" offerts en un assortiment de motifs, et de bracelets rigides qui reflètent merveilleusement le bon goût d'aujourd'hui. Quelques modèles de bracelets d'identité sont aussi disponibles.

Rayon 04, Bijoux

Boucles d'oreilles et bagues dernier cri en argent sterling

10\$-15\$ Boucles d'oreilles **30\$** Bagues

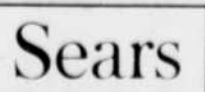
Boucles d'oreilles... un choix enivrant et surtout très vogue de jolies passe-oreilles et pendants d'oreilles en argent sterling.

Bagues... une collection à voir! Une magnifique sélection de bagues en argent sterling. Epreuves agrandies pour mieux vous présenter les détails des bijoux.

Prix en vigueur, dans la limite des stocks disponibles, jusqu'au samedi 11 février 1984, sauf indication contraire

Les mentions "Ord." ou "Était" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie. Copyright Canada, 1984. Simpsons-Sears Limitée.

Magasinage en personne seulement



vous en avez pour votre argent...et plus

Hausse de salaire du maire: Robert Lessard la juge méritée

STOKE (LS) — Lors de la dernière assemblée du conseil de Stoke, le conseiller Robert Lessard a apporté quelques précisions sur l'augmentation du salaire du maire.

Dans une brève allocution, M. Lessard a rappelé des faits avant précéder le rejet de la résolution sur l'augmentation du salaire des élus.

Trois semaines avant la fin de l'année fiscale, nous avions enregistré un surplus budgétaire à Stoke. Le maire J. Fernand Mo-

rin y est allé de nombreuses démarches pour avoir des subventions qui aideraient au bon fonctionnement de la municipalité. Le fruit de ces labeurs se chiffrerait à environ 100 000\$. Suite à cela, j'avais suggéré que l'on ajoute 600\$ au salaire de notre maire.

"Je trouve impérieux que l'on augmente ce salaire compte tenu des nombreux efforts qu'il a déployés pour le bien-être de la collectivité de Stoke, de poursuivre le conseiller. Le poste dans lequel figure l'augmen-

tation est compris dans le budget 1984 et en refusant d'adopter la résolution, nous avons faussé les principes comptables. Nous fonctionnons maintenant avec un budget non balancé", de conclure M. Lessard.

Bien que personne n'ait réagi à la table du conseil, la secrétaire-trésorière de la municipalité a expliqué aux élus que, quelles que soient leurs intentions, un règlement adopté à cette période-ci de l'année ne serait peut-être effectif qu'à compter du 1er janvier 1985 et

qu'à toute fin utile, il faudrait procéder à la correction du présent budget.



Robert Lessard

Municipalités en bref

BROMPTONVILLE

Les négociations entre la ville de Bromptonville et les six employés de la voirie (deux cols blancs et quatre cols bleus) pour le renouvellement de la convention collective échue depuis le 31 décembre n'ont pas encore abouti, mais le conseiller responsable, Maurice Emond, a bon espoir qu'une entente sera conclue sous peu avec les employés syndiqués. A tout le moins, a-t-il dit, il y a encore du dialogue et les positions, malgré des écarts encore notables, se sont rapprochées depuis le début des négociations.

La hausse de salaire du maire et des conseillers, portant leur rémunération respective à 6.000 \$ et 2.000 \$ (chacun) par année, avec effet rétroactif au 1er janvier, a officiellement été acceptée. Il s'agit d'une augmentation de 33 pour cent, mais le maire Clément Nault a indiqué que ce pourcentage devait être rabattu sur huit ans. Il n'y a pas eu de hausse depuis les quatre dernières années et il n'y aura pas d'ici les quatre prochaines années, a-t-il expliqué.

ASCOT

Le problème des chiens errants devrait être grandement solutionné à Ascot avec l'arrivée d'un contrôleur attitré, M. Aimé Schmitz. Il aura la tâche de recueillir les chiens errants et d'alerter les porteurs au refus de la Société protectrice des animaux de l'Estrie avec qui la municipalité a pris une entente.

C'est au printemps que doivent débuter les travaux pour l'aménagement d'un passage piétonnier permettant principalement aux enfants de se rendre à l'école Jean XXIII en

WINDSOR

WINDSOR (CC) — Les membres du conseil municipal ont délégué l'inspecteur en bâtiment de la municipalité, M. Richard Gendreau, au congrès provincial des inspecteurs en bâtiment qui se tiendra à Montréal les 16, 17 et 18 mars prochain.

Le conseil a accepté la liste des comptes au

De nouvelles dispositions ont été prises afin de respecter les recommandations de la Commission de santé et sécurité au travail (CSST), par l'achat de 24 visières qui seront installées sur les casques des pompiers volontaires. Cela représente une dépense de 535 \$. Aussi, on compte, prochainement, faire l'achat d'un cadre de protection, au montant de 714 \$, pour un tracteur qui est utilisé surtout en période estivale. Le délai a été fixé au début de mai pour ce dernier article. De façon globale, le conseil estime avoir répondu à ce moment-ci aux deux-tiers des recommandations formulées par la CSST en dépensant environ 1.500 \$.

Les contenants à déchets qui "décorrent" le terrain de l'hôtel de ville seront éventuellement déplacés. Pour l'instant, le conseil cherche un autre endroit. Mais chose certaine, à compter de mai, ces contenants ne seront plus utiles car il y aura durant l'été deux cueillettes spéciales.

plus grande sécurité. Actuellement, on complète les différentes procédures permettant de finaliser le dossier au plan technique.

Le conseil d'Ascot a résolu de faire parvenir une lettre au ministre Jean Chrétien et au député Claude Tessier leur démontrant que cette municipalité peut parfaitement bien recevoir sur son territoire le futur centre de cartographie dont le déménagement d'Ottawa en Estrie a été confirmé par le gouvernement fédéral dernièrement.

31 janvier au montant de 22.126.378\$. La liste des chèques émis en janvier a aussi été acceptée. Le montant se chiffre à 65.865.298\$.

Une réception civique sera offerte le 4 mars prochain, à l'occasion d'une joute de hockey opposant les policiers-pompiers à une équipe d'artistes de la télévision.

À LA SOUPE!

À ce temps-ci de l'année, c'est une bonne soupe Dunkin' Donuts servie avec pain et beurre qu'il vous faut! Et il y en a pour tous les goûts!

En voici un aperçu:

- Boeuf et orge à l'ancienne
- Crème de tomates avec champignons
- Minestrone à l'ancienne
- Poulet et nouilles avec légumes
- Soupe au pois à l'ancienne
- Chaudrée de palourdes du Maine



À toute heure du jour... ou de la nuit!
Qualité, fraîcheur et variété... à un p'tit prix!
24 heures par jour, 7 jours par semaine.

70 Wellington nord
Centre-ville, Sherbrooke
(Ouvert de 7h à minuit)

490, boul. St-Joseph
Drummondville

DUNKIN' DONUTS
Ça vaut le détour.



Hourra Canada! On y gagne plus chez Sears

* Emblème officiel de l'association olympique canadienne

Bon achat!

Une deuxième télécouleur? Alors, voyez notre modèle 14"

Télécouleur aux nombreux avantages, pour chambre ou séjour

399⁹⁸ ch.

a-De très bonne qualité même pour un deuxième appareil! Assez léger pour être déplacé facilement d'une pièce à l'autre. Caractéristiques intéressantes: lampe-écran Black Matrix à canons alignés, antennes UHF/VHF et prise 75 ohms pour le câble. Syntonisateur à mémoire permet de régler chaque canal une fois pour toutes.

Convertisseur Philips pour un choix complet d'émissions

99⁹⁸ ch.

a-Convertisseur Philips 60 canaux à télécommande sans fil et rappel du canal précédent. Vous devez vous abonner à la société locale de télévision par câble pour recevoir tous les canaux disponibles. 577 430 159 DL.

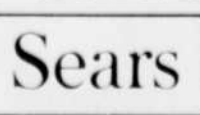
Rayon 57, téléviseurs
Commandes téléphoniques acceptées



Prix en vigueur, dans la limite des stocks disponible, jusqu'au samedi 11 février 1984, sauf indication contraire

Les mentions "Ord." ou "Etat" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, Place Vertu; Brossard, Mail Champlain; Anjou, Galeries d'Anjou; Laval, Carrefour Laval; St-Jérôme, Carrefour du Nord; St-Jean, Carrefour Richeieu. Copyright Canada, 1984, Simpsons-Sears Limitée.

Utilisez notre service de commandes téléphoniques 24 heures. Montréal: 333-5811 St-Jérôme: 432-1130 St-Jean: 349-2611.



vous en avez pour votre argent...et plus

A **ENTREPOT DU MEUBLE**
(sans fantaisie)
opéré par Entrepôt du meuble Roygou Inc.

POURQUOI PAYER PLUS CHER AILLEURS.
ACHETEZ DIRECTEMENT DE L'ENTREPOT

BASE DE LIT
En métal, 39"-54", roulettes nylon

Valeur \$39
Extra-spécial
\$16⁹⁵

QUANTITE LIMITEE

2510 King ouest, Sherbrooke
J1J 2E8 (819) 567-0366
(VOISIN DE DRAPERIES MARIMAC)

A Black-Lake

Baisse spectaculaire de la criminalité

BLACK-LAKE — Augmentation du nombre des accidents de la circulation, diminution du nombre des infractions de nature criminelle, tels ont été à Black-Lake les faits saillants de l'année qui vient de prendre fin, comme en fait foi le bilan dressé par le directeur du corps policier municipal, M. Vital-U. Guertin.

Quelque 120 accidents de la circulation ont été signalés aux policiers, comparativement à 109, un an plus tôt, mais, alors que la route a fait deux victimes en 1982, elle n'en a fait qu'une l'an dernier.

L'augmentation du nombre des collisions et des accrochages a toutefois été compensée par une diminution spectaculaire de la criminalité.

C'est ainsi que 74 vols ont été commis, comparativement à 120, en 1982, et que six fraudes ont été signalées, comparativement à 18. Il en a été de même du nombre des automobilistes arrêtés au beau milieu d'une cuite ou pour négligence criminelle et qui n'ont été que six,

comparativement à 12, un an plus tôt.

Hausse des délits de fuite

En revanche, on a assisté à une augmentation du nombre des délits de fuite qui est passé de six à 14, du nombre des arrestations pour voies de fait ou pour menaces qui a grimpé de six à dix, du nombre des actes de vandalisme et des méfaits qui est passé de 26 à 33 et du nombre des autres infractions, tapage nocturne, bris de probation et incendies allumés délibérément, qui a grimpé de cinq à sept. On a aussi déploré un suicide. Les enquêtes policières ont porté fruit dans 54 pour cent des cas.

De plus, les policiers ont sévi à la suite de 470 infractions aux règlements qui régissent la circulation et le stationnement et de 116 infractions au code de sécurité routière.

Des déficiences qui ont dû être corrigées dans un délai de 48 heures, ont aussi été relevées sur 283 automobiles.

A Arthabaska

Garagiste assommé et lesté de 800 \$

par Michel Morin

ARTHABASKA - Un vol avec violence a été commis hier en début d'après-midi au gaz-bar Calex, à Arthabaska, et a permis à ses auteurs de faire main basse sur une somme évaluée à 700 \$ ou 800 \$.

Selon les bribes d'information obtenues, deux individus se seraient approchés de l'établissement, à bord d'une voiture de

marque Pontiac ou Chevrolet des années 1975 ou 1976, pour y faire le plein.

Un des deux malfaiteurs se serait dirigé vers l'intérieur pour payer la note et aussi pour

demander au propriétaire de la station-service, M. Doris Bégin, un paquet de cigarettes.

Alors que M. Bégin s'affairait à l'arrière du comptoir, l'individu aurait sorti une arme quelconque de son manteau. Voyant cela, le propriétaire se serait penché derrière le comptoir et c'est à ce moment qu'il aurait été violemment frappé derrière la tête par l'individu.

Avec une barre de fer?

La victime aurait été frappée par un objet pouvant possiblement ressembler à une barre de fer. Le coup a complètement assommé M. Bégin, permettant au malfaiteur de faire main basse sur le contenu du tiroir-caisse, somme évaluée à 700 ou 800 \$.

Alertés, les policiers de la Sûreté municipale et de la Sûreté du Québec, détachement d'Arthabaska, ont immédiatement déclenché l'opération 100 qui n'a toutefois rien donné.

La victime a été transportée au Centre hospitalier Hôtel-Dieu d'Arthabaska. La nature de ses blessures n'a toutefois pas été divulguée.

L'enquête policière se poursuit toujours en rapport avec cette affaire.



C'est dans cet établissement que le vol avec violence a été commis hier, à Arthabaska. On ne connaît pas l'état du garagiste et l'enquête

en vue de retracer les deux malfaiteurs se poursuit toujours.

(Photo La Tribune par Yves Bernier, Victoriaville)

Conciliation reportée

• A Acton Vale

ACTON VALE - A la suite d'un changement de dernière heure, la rencontre de conciliation de la ville d'Acton Vale et de ses cols bleus devant le conciliateur Paul Deshar-nais, qui était annoncée pour lundi soir, a été remise à ce soir.

C'est ce qu'a fait savoir hier M. Gaétan Chevanelle, agent d'information de la MRC d'Acton. Il a précisé

que le syndicat des cols bleus compte 17 membres, non 5 comme mentionné antérieurement.

Par ailleurs, il a mis en doute les affirmations du syndicat, publiées dans la Tribune d'hier. A son avis, il est prématuré, voire inexact, de dire que

"tout est pas mal à l'envers dans les demandes patronales" puisque le syndicat

n'en a pas encore été saisi.

4 municipalités

Aqueduc de 25 millions?

par Michel Morin
ARTHABASKA - La modernisation de l'ensemble du réseau d'aqueduc des villes de Victoriaville, Arthabaska, Ste-Victoire et St-Christophe pourrait fort bien se chiffrer à quelque 25 millions \$.

Ce projet de la Société Québécoise d'assainissement des eaux a franchi une première étape alors que le conseil municipal d'Arthabaska, une des villes visées par le projet, a accepté, lors de sa réunion mensuelle, une résolution permettant de procéder à une étude préliminaire se rattachant au projet.

Le coût de cette étude, qui n'est pas encore connu, sera entièrement défrayé par le gouvernement du Québec.

Selon les informations obtenues auprès du secrétaire-trésorier de la ville d'Arthabaska, M. Fernand Daigle, cette étude devrait débiter sous peu.

Pour ce qui est de l'ensemble du projet, qui pourrait jouer entre 20 et 25 millions \$, le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de l'Environnement, assurerait une contribution financière évaluée à 95 pour cent du coût global.

Les quatre municipalités engagées dans la modernisation du réseau d'aqueduc seraient appelées à verser le reste du montant.

Cette participation financière du gouvernement sera assurée si le projet se termine avant le 31 mars 1986.

Triple exposition au musée Laurier

ARTHABASKA (MM) - C'est du 12 février au 4 mars que se tiendra, au Musée Laurier à Arthabaska, une triple exposition regroupant des artistes de trois disciplines distinctes.

Les oeuvres de Nicole Lemieux, Sylvie Nicolas et Michèle Prasil, respectivement céramiste, aquarelliste et créatrice de poupées d'art et de collection,

seront présentées au grand public.

Les trois artistes comptent incidemment plusieurs années d'expérience dans leur domaine respectif.

Lors du vernissage de cette triple exposition, le 12 février de 14h00 à 16h00, le Musée Laurier accueillera le président d'honneur, M. Georges Jalbert, directeur général du Collège de Victoriaville.

1ère convention pour 2 secrétaires

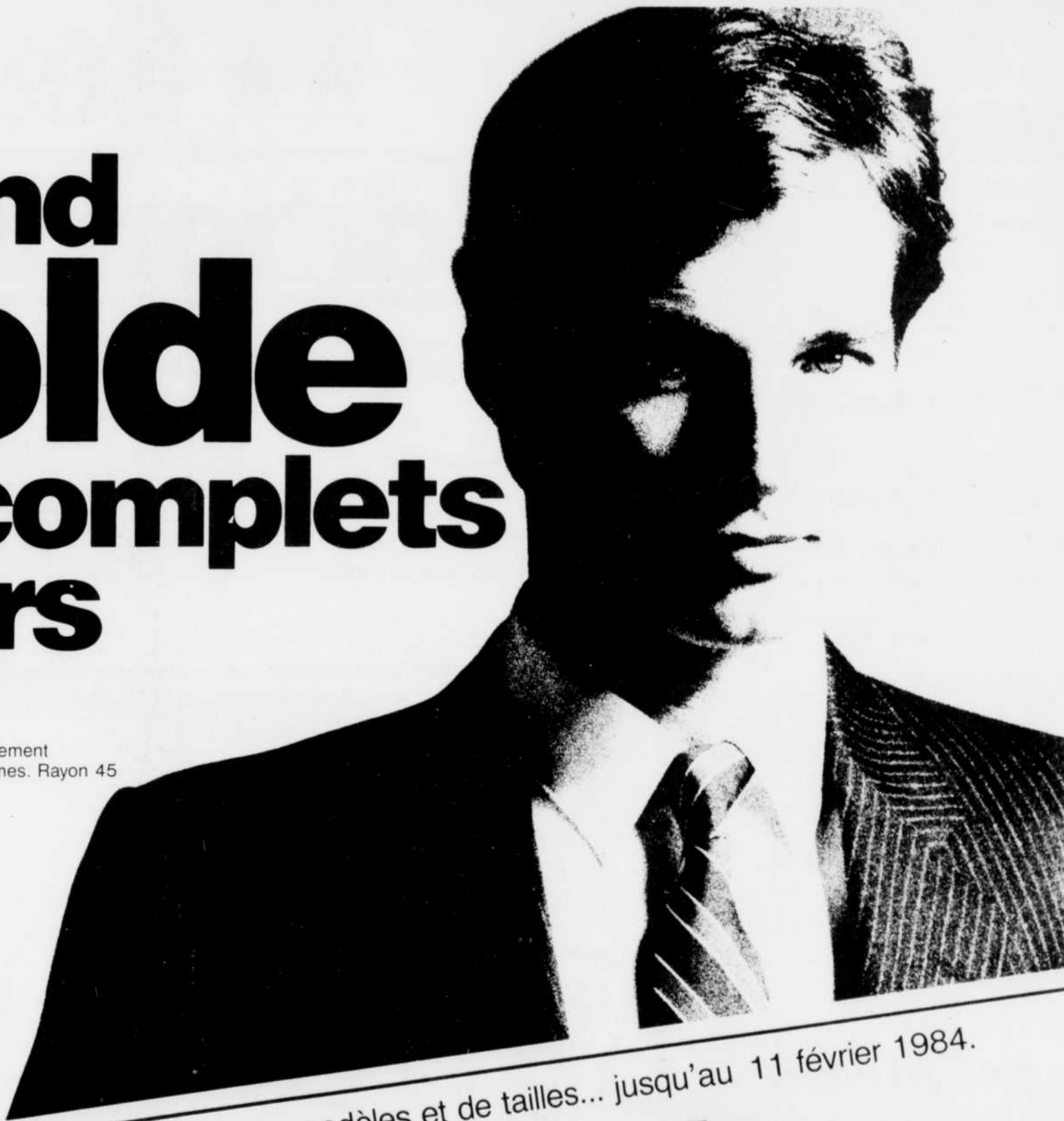
DRUMMONDVILLE (RJ) - Deux employées au secrétariat du Syndicat de l'enseignement de la région de Drummond viennent d'obtenir une première convention collective de travail d'une durée de trois ans du ministère du Travail.

Les nouvelles syndiquées, Mesdames France Forcier et

Francine Lanoie, avaient en effet joint les rangs du Syndicat des employés de syndicats et organismes collectifs du Québec (SESOCQ) en 1981, mais que c'est qu'au cours de l'année 83 qu'elles avaient entrepris les démarches en vue de l'obtention de leur premier contrat de travail.

Grand Solde de complets Sears

Magasinage en personne seulement
Vêtements habillés pour hommes. Rayon 45



Voyez notre choix de couleurs, de modèles et de tailles... jusqu'au 11 février 1984.

99\$
ch.

Prix en vigueur, dans la limite des stocks disponibles jusqu'au 11 février 1984, sauf indication contraire.

Les mentions 'Ord.' ou 'Étal' de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estre. Copyright Canada, 1984. Simpsons-Sears Limitée

Magasinage en personne seulement

Sears

vous en avez pour votre argent...et plus

FAITES PASSER VOTRE MESSAGE DANS LES PETITES ANNONCES

la tribune

569-9501
1950, rue Roy,
Sherbrooke, J1K 2X8

St-Nicéphore renonce à l'usine de compostage Les résidents du Club du Faisan gagnent

DRUMMONDVILLE (GP) - Devant l'opposition manifeste des résidents du Club du Faisan, le conseil de St-Nicéphore n'a pas donné suite à son projet de changer le zonage d'une partie du lot 150 pour permettre, en créant une zone-tampon industrielle, l'implantation d'une usine de compostage à proximité du site d'enfouissement projeté.

Quelque 75 personnes, dont beaucoup résident au club du Faisan, ont vivement dénoncé le projet d'implantation d'une usine de compostage près de leurs demeures, disant craindre les odeurs et les risques de pollution souterraine.

Le conseil municipal de St-Nicéphore, qui devait présenter un avis de motion destiné

à favoriser cette implantation industrielle en faveur des Entreprises de rebuts D.G., n'a pas donné suite à ce projet.

Il semble bien, d'après les informations recues, que le promoteur du site d'enfouissement et de l'usine de compostage, doit faire à nouveau sa demande pour implanter son entreprise sur le lot voisin, le lot 129, propriété des Gestions Jules Joyal. M. Joyal a confirmé à la Tribune avoir été approché pour vendre son terrain, qui fait également le sujet d'un dézonage de la part de la Commission de protection du territoire agricole et d'un accord de principe par le ministère de l'environnement.

Quant à la firme Les Entreprises de Rebut D.G., elle devra formuler de nouvelles demandes pour réaliser son projet sur le lot voisin, ce qui devrait amener des délais dans la réalisation du site d'enfouissement et de l'usine de compostage.

trois enfants. Mme Mélanie Dion-Ménard est impliquée activement dans plusieurs activités locales, comme le Projet autour de la table, l'Accueil Jean L'Agapé, le mouvement Cursillo et les Filles d'Isabelle.

...en bref Centre du Québec

• Mairesse en vedette

DRUMMONDVILLE - L'épouse du maire de Drummondville, sera conférencière au prochain souper du Club d'administration industrielle, au Bois-Joli le 14 février. Mère de

mes, hier, dans le secteur des rues St-Jean et Lindsay. Il a été cité à comparaître en Cour des Sessions de la paix à une date qui n'a pas été précisée.

• Arrestation

Un jeune homme dont l'identité n'a pas été dévoilée, a été arrêté par la police de Drummondville pour avoir présumément brandi un couteau en direction de deux fem-

mes, hier, dans le secteur des rues St-Jean et Lindsay. Il a été cité à comparaître en Cour des Sessions de la paix à une date qui n'a pas été précisée.

L'Amiante

• Réouverture prochaine

THETFORD-MINES - Le propriétaire du piano-bar Chez Fabert et du restaurant la Banque du Spaghetti, André Laplante, a l'intention de réouvrir son édifice le plus rapidement possible. Victime

d'un incendie criminel, lundi matin, M. Laplante évalue les dommages à 150.000 \$. En opération depuis le mois d'octobre 1980, ce commerce devrait donc réouvrir prochainement.

• Transport adapté

THETFORD-MINES - La ville de Thetford-Mines accepte de subventionner, pour un montant de 3.210 \$, le

projet de transport adapté tel que proposé par le Comité provisoire de la corporation Feu Vert.

• Capitaine au SPP

THETFORD-MINES - La ville de Thetford-Mines a retenu en permanence les services

de M. Gilles Rousseau à titre de capitaine au service de la protection publique.

• Acériculteurs

THETFORD-MINES - Dans une résolution adoptée à l'unanimité, les édiles de Thetford-Mines appuient les demandes formulées par

le Comité d'urgence des acériculteurs qui ont subi de lourds dégâts lors des pluies verglaçantes des 14 et 15 décembre derniers.

• Corvée-Habitation

THETFORD-MINES - Le programme Corvée-Habitation de la ville de Thetford-Mines sera prolongé jusqu'au 15 juillet prochain en raison de la forte demande pour la construction de maisons

neuves. À l'origine, ce fonds de subvention devait se terminer le 31 août 1983 mais fut étendu jusqu'à la fin de l'année dernière, avant l'adoption du nouveau règlement.

• Patinage costumé

BLACK-LAKE - La 6e édition des Festivités d'hiver de Black-Lake se poursuit durant toute la présente semaine. Ainsi, ce soir à compter de 19h00 à l'aréna local, le patinage costumé regroupera autant les jeunes que les moins jeunes sur la patinoire. L'admission est gratuite et des médailles seront

remises aux meilleurs costumés. Demain après-midi pour les jeunes et demain soir pour les adultes, les activités du "deshibernonnous" seront à l'honneur à l'aréna. Il s'agit de six activités où l'habileté, la vitesse, l'esprit d'équipe, la coordination et le rire sont nécessaires.

Bois-Francs

• Emprunt de 57,700 \$

ARTHABASKA (MM) - Les édiles municipaux de la ville d'Arthabaska ont convenu d'effectuer un règlement d'emprunt de 57.700 \$ pour promouvoir la construction domiciliaire.

La ville d'Arthabaska entend donc verser une aide financière de 500 \$ par unité de logement construit en 1984.

Cette aide s'inscrit dans le cadre du programme Corvée-Habitation.

• Arthabaska approuve

La liste des chèques émis, au montant de 208.322 \$, lors du mois de janvier par la ville d'Arthabaska a été acceptée par le conseil municipal. De même,

les comptes payables au 31 janvier ont reçu l'approbation des édiles municipaux. Ces comptes se chiffrent à 81.297 \$.

Femme accusée d'avoir criblé son mari d'une cinquantaine de plombs

DRUMMONDVILLE - Une femme de 37 ans de St-Lucien de Drummond, Denise Collard-St-Louis, comparaitra ce matin au palais de justice de Drummondville pour répondre à une accusation de tentative de meurtre sur la personne de son mari.

Selon l'accusation, Mme Collard-St-Louis aurait fait feu sur Rosaire St-Louis, 36 ans, demeurant au 4275 rang 4, à St-Lucien de Drummond, au cours de la soirée de lundi.

L'enquête de la police précise que St-Louis, arrivant à son domicile, descendait de voiture quand un coup de feu fut tiré en provenance

d'une dépendance près de la maison.

Une cinquantaine de plombs, provenant d'un fusil de chasse de calibre 410, soit de faible puissance, l'atteignirent au dos et traversèrent sa veste de cuir.

Criblé de plombs, St-Louis eut la force de monter dans son auto et de se rendre de lui-même à l'hôpital

Ste-Croix de Drummondville, à une vingtaine de kilomètres de distance, pour recevoir les premiers soins.

Même si ses blessures étaient considérées comme mineures, St-Louis fut hospitalisé et doit être opéré aujourd'hui.

Quant à son épouse, elle sera citée devant le juge André Bilodeau de la Correctionnelle et reste détenue jusqu'à son enquête préliminaire, a précisé la police.

Affaire passionnelle

Selon un officier de police, il s'agirait d'une affaire passionnelle, basée sur "l'éternel triangle".

Par ailleurs, St-Louis aurait été protégé, lors de cet attentat, par le fait qu'il portait, dit la police, "une bonne veste de cuir". A moins d'être tirés à bout portant, les plombs d'une telle arme ne sont pas ordinairement mortels pour une personne, a précisé la police.

Avant de recommander la suspension de 3 policiers à Victoriaville La Commission de police n'a pas réuni tous les éléments pertinents

— le directeur Jean Dion

par Michel Morin

VICTORIAVILLE - "La Commission de police du Québec qui a enquêté sur cet incident n'a pas réussi, à mon avis, à réunir tous les éléments pertinents à cette affaire afin de rendre une justice adéquate aux policiers."

Ces propos constituent un des énoncés contenus dans le rapport du directeur de la Sûreté municipale de Victoriaville, M. Jean Dion, concernant l'incident survenu vers le 19 septembre 1982, incident qui a

d'ailleurs fait l'objet d'une enquête de la Commission de police du Québec (CPQ).

Suite au dépôt du rapport de M. Dion, le conseil municipal de Victoriaville décidait plus tôt cette semaine de ne pas suspendre les trois policiers impliqués, contrairement aux recommandations de la CPQ.

Dans son rapport de quatre pages, le directeur Dion note que les seuls témoignages retenus par la Commission furent ceux des adolescents impliqués dans cette affaire.

Le directeur Dion s'interroge de

plus sur la provenance des marques portées par les deux adolescents. Selon le rapport de M. Dion, les adolescents auraient dissimulé le produit de leur vol dans un boisé très dense.

Après le vol, ils étaient vraisemblablement nerveux en transportant leur marchandise à cet endroit (le boisé). Ne serait-il pas alors possible et vraisemblable qu'ils se soient blessés lors de cette opération?

Le directeur de la Sûreté municipale se demande aussi comment

peut-on tenir responsables les trois policiers des marques et lésions décrites alors que la Commission elle-même ne peut démontrer, hors de tout doute, qu'ils en sont les auteurs.

Rejoint hier en fin d'après-midi, le président de la Commission de police du Québec, le juge Roger Gosselin, a expliqué ne pas être en mesure de donner beaucoup de détails sur cette affaire "parce que je n'ai pas cité sur cette commission d'enquête."

★★ Sears ★★

Édition Spéciale

Magnétoscope Beta Vision

649\$

ch.

Magnétoscope à chargement à l'avant et télécommande sans fil. Un modèle des plus perfectionnés qui vous est offert chez Sears à un prix sans pareil!

Le chargement à l'avant fait que vous n'avez plus à vous soucier de l'espace à laisser sur le dessus de l'appareil; vous pouvez maintenant placer le magnétoscope sur une tablette ou l'espace est restreint. Télécommande sans fil à 11 boutons pour 13 fonctions. Convertisseur intégré pour 105 canaux qui permet aux abonnés du câble de capter tous les canaux non codés. 12 canaux préréglés, arrêt sur image et indicateur d'humidité. Possibilité d'enregistrement de 8 émissions jusqu'à 14 jours à l'avance. 577 430 214 DL. Cassettes vierges Beta L750 de Sony. Paquet de 2: 1 ordinaire et 1 de qualité supérieure. 577 435 479 DL..... 35 \$ paq.

Commandes téléphoniques acceptées. Rayon 57, téléviseurs.



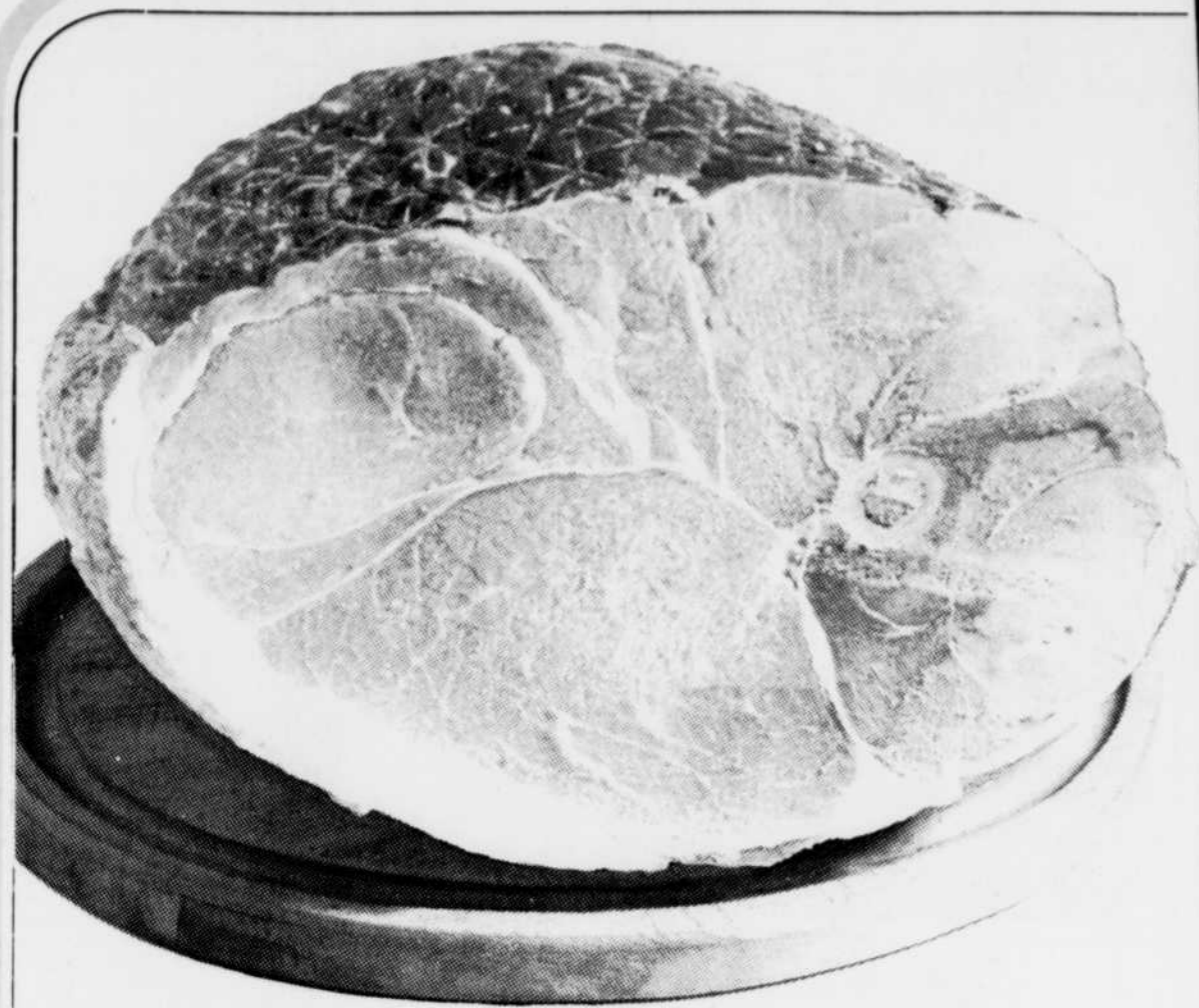
Prix en vigueur, dans la limite des stocks disponibles jusqu'au 11 février 1984, sauf indication contraire

Les mentions "Ord." ou "Était" de Simpsons-Sears Limitée se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Sherbrooke, Carrefour de L'Estrie. Copyright Canada, 1984, Simpsons-Sears Limitée. Utilisez notre service de commandes téléphoniques. Sherbrooke: 563-9770.

Sears

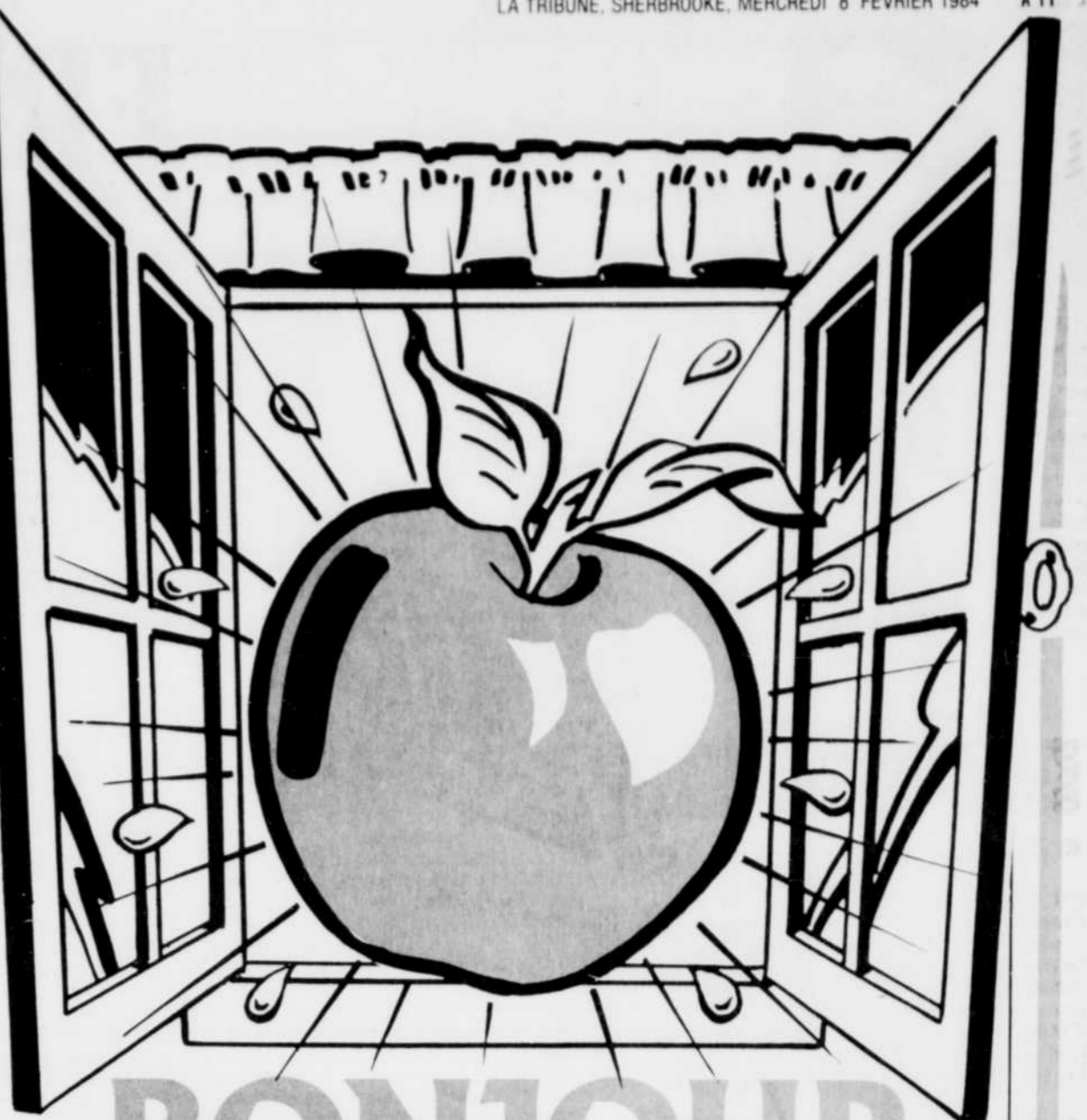
vous en avez pour votre argent...et plus

Donnez
à la Fondation des
maladies du coeur

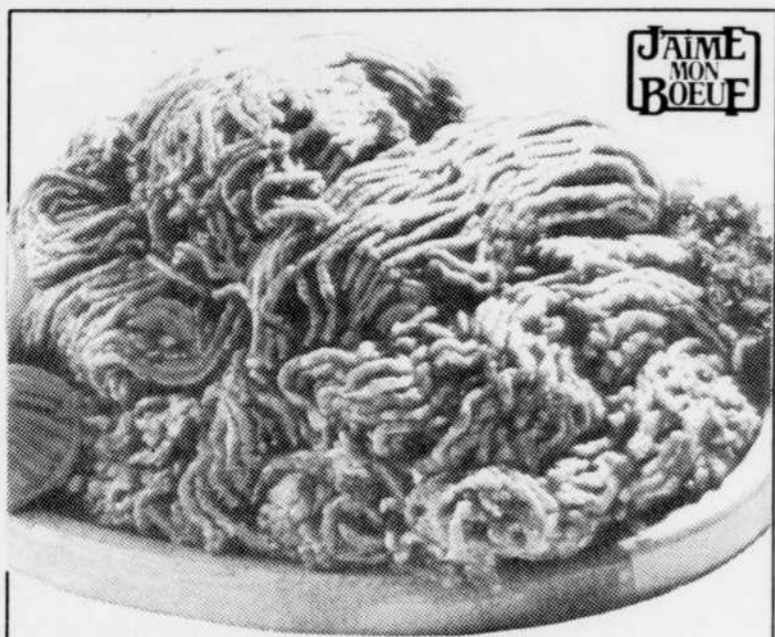


**JAMBON
PRÊT-À-MANGER
AVEC OS
DEMI**

258 /kg **117** /lb

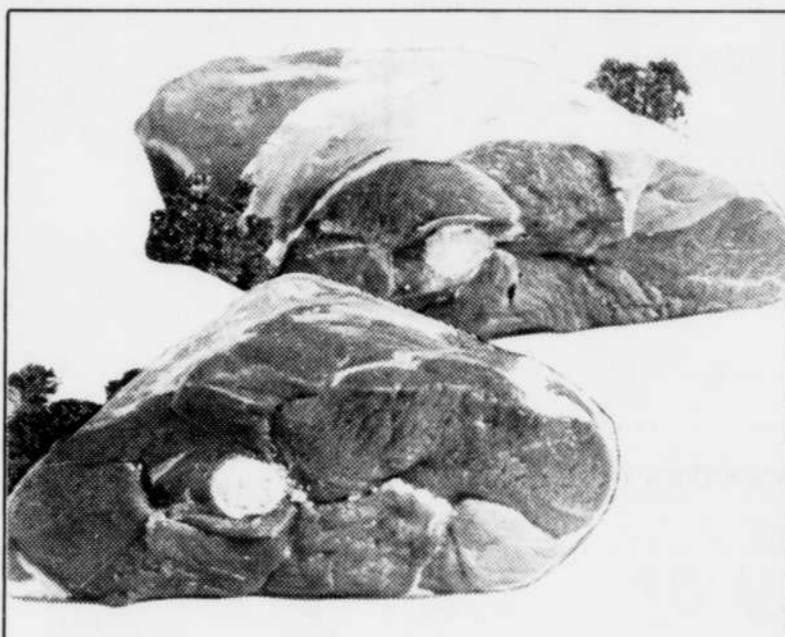


**BONJOUR
FRAÎCHEUR!**



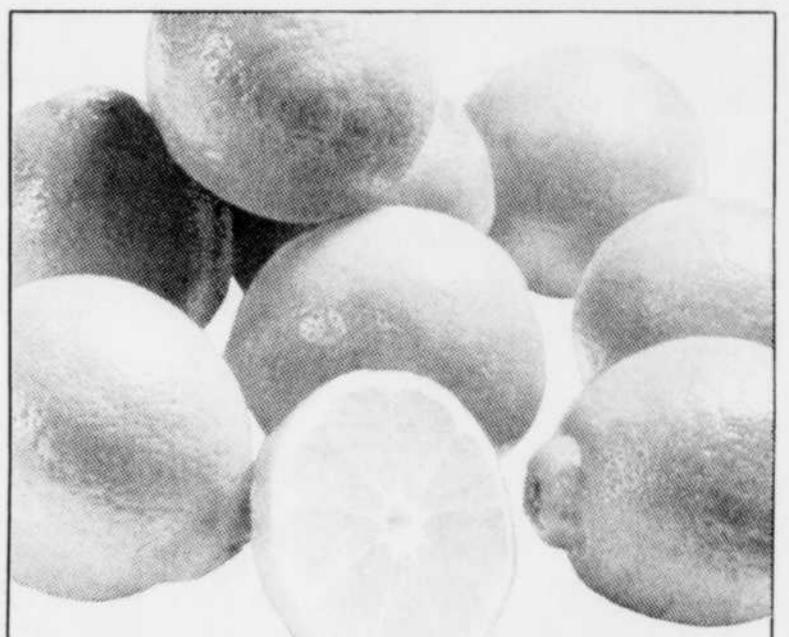
**BOEUF
HACHÉ
MAIGRE**
(PROVENANT DE
PARTIES FRAICHES
SEULEMENT)

437 /kg **198** /lb



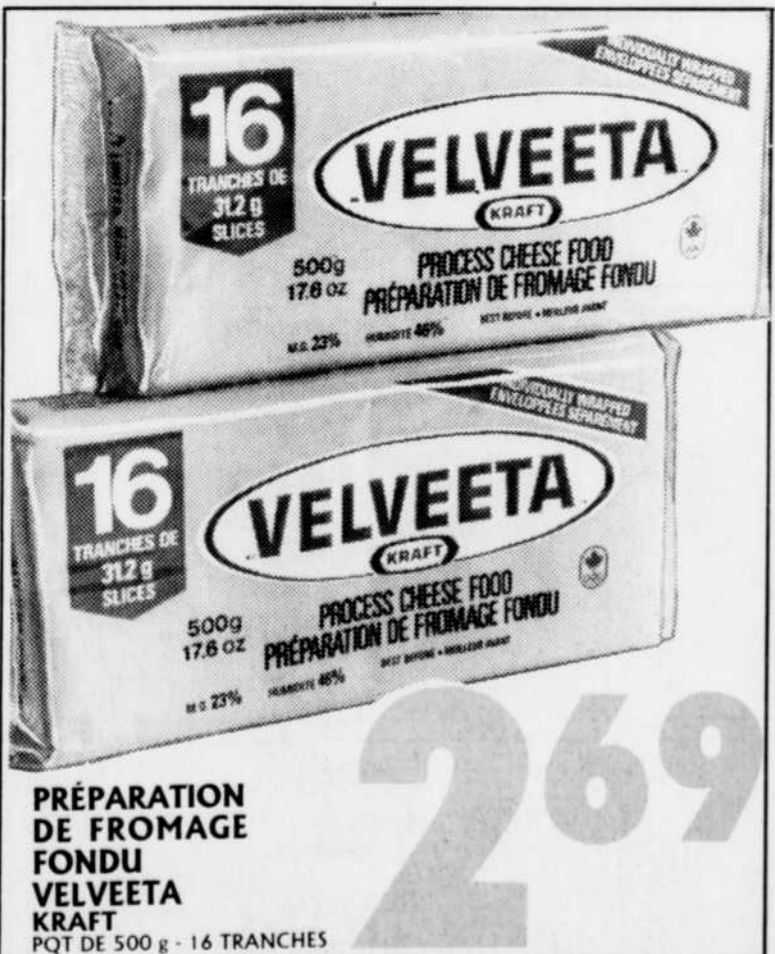
**GIGOT
D'AGNEAU
FRAIS**
DEMI ou ENTIER

725 /kg **329** /lb



**MINNEOLAS
DE CALIFORNIE**
PRODUIT DES E.-U.
(SUCRES ET JUTEUSES
FACILES À PELER)

130 /kg **59** /lb



**PRÉPARATION
DE FROMAGE
FONDU
VELVEETA
KRAFT**
PQT DE 500 g - 16 TRANCHES

269



**JUS D'ORANGE ou
DE PAMPLEMOUSSE
PUR CONCENTRÉ
SURGÉLÉ**
OLD SOUTH
PRODUIT DE LA FLORIDE
NON SUCRÉ - BTE DE 355 ml

99¢



**Kellogg's
CORN
FLAKES**

**CÉRÉALES
CORN
FLAKES
KELLOGG'S**
BTE DE 675 g

149

Les articles annoncés dans ces pages sont en réclame aux supermarchés situés dans la ville principale de diffusion de ce journal et sa proche banlieue. Les prix des produits de boulangerie sont en vigueur à partir du mardi seulement. Les conditions climatiques peuvent influencer la quantité et la qualité de nos approvisionnements en fruits et légumes. Cependant nous tenons à vous garantir en tout temps le meilleur choix disponible sur le marché. Il est possible que certains articles annoncés, particulièrement les articles non-alimentaires ne soient pas offerts dans tous nos supermarchés ou offerts dans un format différent de celui annoncé. Il se peut également que certaines illustrations soient prises à titre indicatif seulement et ne correspondent pas exactement à l'article annoncé. Pas de vente aux marchands. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Le texte prévaut en tout temps. Si un supermarché est à court d'un produit annoncé, veuillez demander un bon de garantie au comptoir d'information.



**LE SUPERMARCHÉ
DE CHOIX**

Prix en vigueur du lundi 6 février au samedi 11 février inclusivement.

FRAIS ARRIVÉ...

ÉPICERIE



DÉTERGENT EN POUDRE TIDE
BTE DE 6 LITRES

3 47



COCKTAIL TOMATES ET PALOURDES ou JUS DE LÉGUMES E.D. SMITH
POT DE 1.36 LITRE

1 57



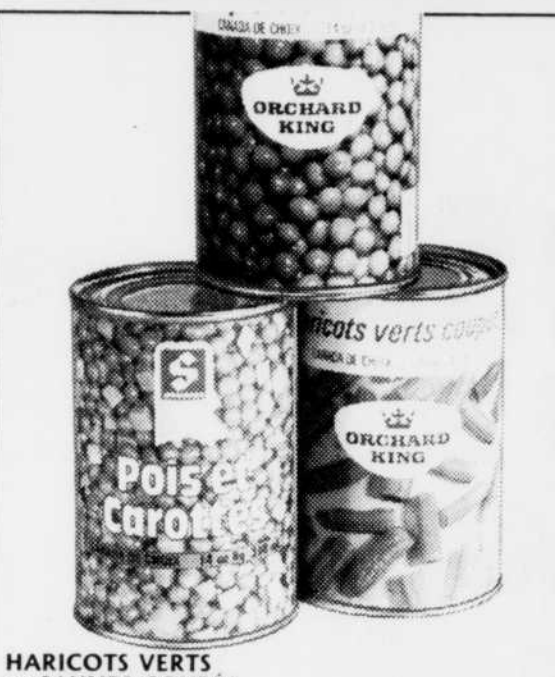
PAPIER HYGIÉNIQUE COTTONELLE
BLANC, JAUNE ou CHAMPAGNE
PQT DE 8 ROUL.

2 69



CHAMPIGNONS SUCCESS
TIGES ET MORCEAUX
BTE DE 284 ml

6 99



HARICOTS VERTS ou JAUNES COUPÉS POIS DE GROSSEURS VARIÉES ORCHARD KING ou POIS ET CAROTTES STEINBERG
CANADA DE CHOIX
BTE DE 398 ml

3 99



BISCUITS STEINBERG AU CHOIX
SAC DE 400 ou 450 g

1 09



NOURRITURE POUR CHIENS PEP
SAVEUR AU CHOIX
BTE DE 723 g

2 100



JUS D'ORANGES SEALTEST
CARTON DE 1 LITRE

6 99



MARGARINE DURE À L'HUILE DE MAÏS FLEISCHMANN'S
PQT DE 907 g

2 39



CIGARETTES TOUTES MARQUES POPULAIRES
ORDINAIRE ou FORMAT KING
CARTOUCHE DE 200
AVIS: Santé et Bien-être social Canada considère que le tabac est dangereux pour la santé. Évitez de fumer. Évitez d'inhaler.

12 79 12 89
ORDINAIRE FORMAT KING



DINER DE BOULETTES DE VIANDE, RAGOUT AU BOEUF, AU POULET ou IRLANDAIS CORDON BLEU
BTE DE 425 g

1 09



YOGOURT BRASSÉ A LA SUISSE DELISSE
NATURE ou SAUCEUR DE FRUITS
AU CHOIX - CONT. DE 500 g

1 39



TABLETTES DE CÉRÉALES NEILSON
SAVEUR AU CHOIX
POT DE 255 g
12 TABLETTES

1 39



COKE, COKE DIÈTE, SPRITE ou TAB
6 BOUT. CONS. DE 750 ml
DEPOT EN SUS-30C BOUT.

3 59



CRAQUELINS A TARTINER CROUSTINES - BTE DE 250 g
FROMAGE COTTAGE LIGHT N' LIVELY - CONT. DE 500 g

1 59



CROUSTILLES - HUMPTY DUMPTY
NATURE, BARBECUE, KETCHUP, SEL ET VINAIGRE, A L'ANCIENNE ou ONDULÉES
SAC DE 200 g

1 39



HARICOTS ROUGES, SPAGHETTI SCARLOS HEINZ
EN SAUCE TOMATE ou SPAGHETTI EN SAUCE TOMATE ET FROMAGE
BTE DE 398 ml

6 99



CAFÉ SÈCHE À FROID TASTER'S CHOICE
ORDINAIRE ou DÉCAFÉINE
BOCAL DE 227 g

5 98



SAUCE POUR SPAGHETTI A LA VIANDE CHEF BOY-AR-DEE
BTE DE 796 ml

1 69



FARINE ENRICHIE FIVE ROSES
SAC DE 3.5 kg

3 49



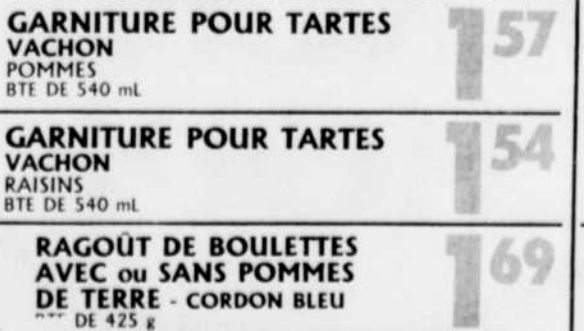
SAUCE A PIZZA PRONTO CATELLI
DOUCE ou ÉPICÉE
POT DE 398 ml

1 09



PETITS GÂTEAUX VACHON JOS LOUIS, DEMI-LUNE A LA VANILLE, BILLOTS A LA GELÉE
BTE DE 6 ou DOIGTS DE DAME - BTE DE 12

1 79



GARNITURE POUR TARTES VACHON POMMES
BTE DE 540 ml

1 57

GARNITURE POUR TARTES VACHON RAISINS
BTE DE 540 ml

1 54

RAGOUT DE BOULETTES AVEC ou SANS POMMES DE TERRE - CORDON BLEU
DE 425 g

1 69



SIROP DE TABLE OLD Tyme
BOUT. DE 375 ml

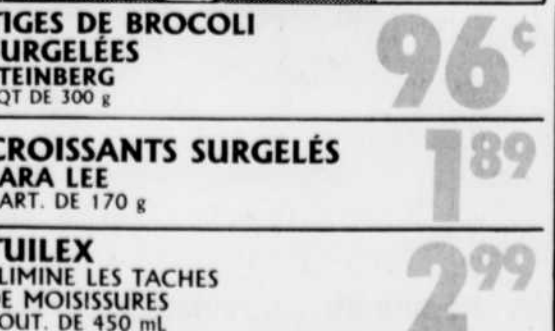
1 19

DINER SPIRALES DE MACARONI ET FROMAGE KRAFT
BTE DE 200 g

5 99

VINAIGRETTE KRAFT
CATALINA ou ITALIENNE
BOUT. DE 500 ml

2 19



TIGES DE BROCOLI SURGELÉES STEINBERG
PQT DE 300 g

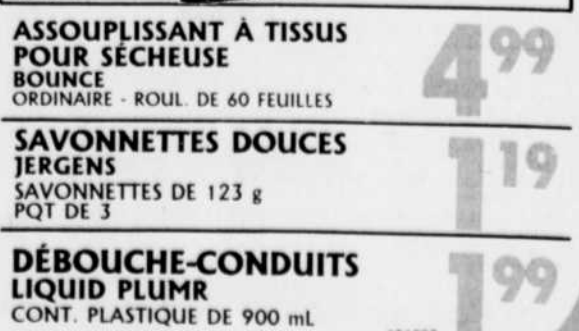
9 69

CROISSANTS SURGELÉS SARA LEE
CART. DE 170 g

1 89

TUILEX
ÉLIMINE LES TACHES DE MOISSISSURES
BOUT. DE 450 ml

2 99



ASSOUPLISSANT À TISSUS POUR SÈCHEUSE BOUNCE
ORDINAIRE - ROUL. DE 60 FEUILLES

4 99

SAVONNETTES DOUCES JERGENS
SAVONNETTES DE 123 g
PQT DE 3

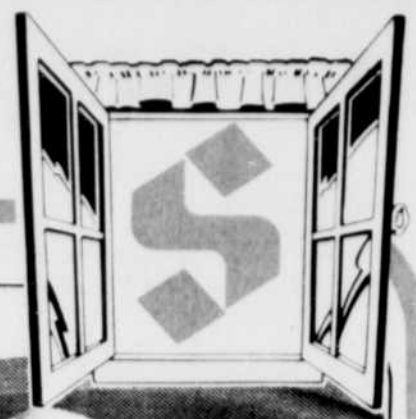
1 19

DÉBOUCHE-CONDUITS LIQUID PLUMR
CONT. PLASTIQUE DE 900 ml

1 99

FRAIS ÉTALÉ!

BONJOUR FRAÎCHEUR!

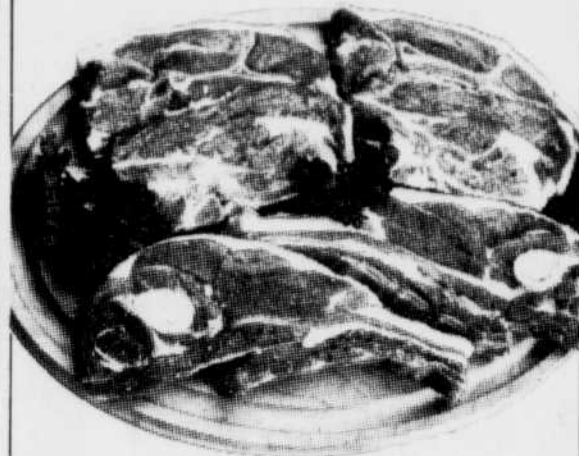


VIANDE



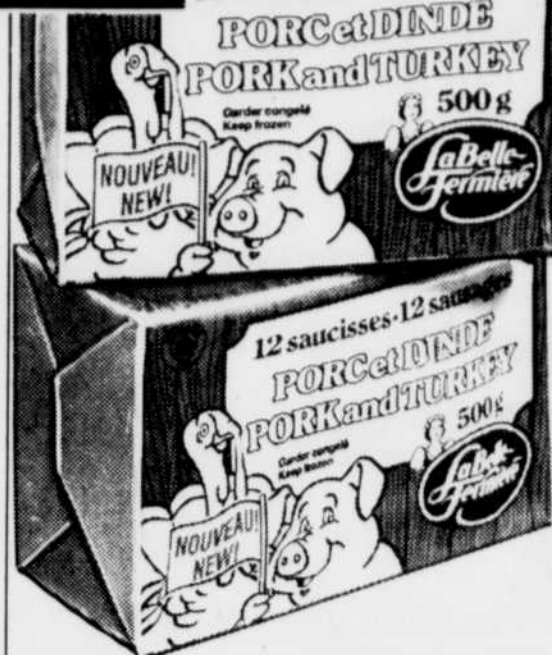
POINTE DE POITRINE
ENTIERE DESOSSEE
BOEUF ESTAMPILLE CATEGORIE CANADA "A"

5.03 /kg **2.28** /lb



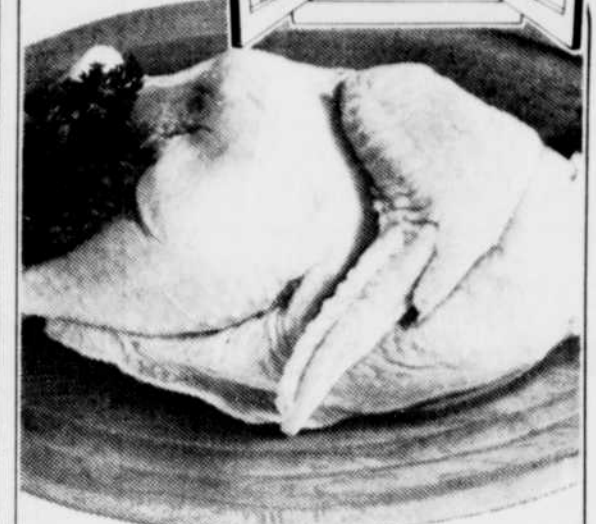
ÉPAULE D'AGNEAU
FRAIS EN TRANCHES

4.39 /kg **1.99** /lb



SAUCISSES
PORC
& DINDE
LA BELLE
FERMIERE
PQT DE 500g

2.39



DEMI POULET FRAIS

2.60 /kg **1.18** /lb



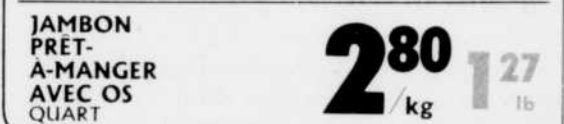
CÔTELETTES
D'AGNEAU
FRAIS

6.59 /kg **2.99** /lb



CHARCUTERIE
EN TRANCHES
HYGRADE
CHOIX DE PEPPERONI BELLITALIA
ou SALAMI TOUT BOEUF - PQT DE 175 g

1.49



JAMBON
PRÊT-
À-MANGER
AVEC OS
QUART

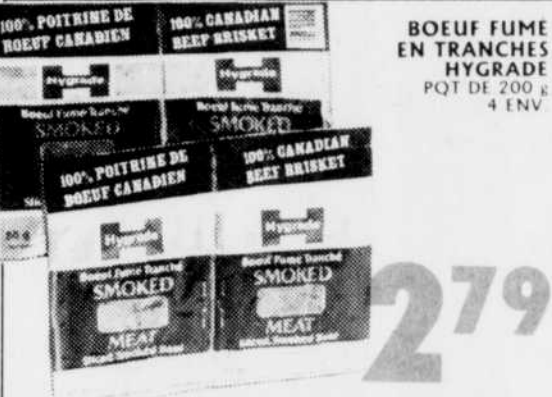
2.80 /kg **1.27** /lb



FOIE
DE BOEUF
EN
TRANCHES
SURGELE
PRODUIT
DES E.-U.

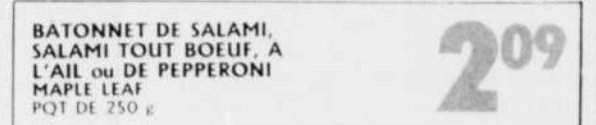
2.18 /kg

99¢ /lb



BOEUF FUME
EN TRANCHES
HYGRADE
PQT DE 200 g
4 ENV.

2.79



BATONNET DE SALAMI,
SALAMI TOUT BOEUF, A
L'AIL ou DE PEPPERONI
MAPLE LEAF
PQT DE 250 g

2.09



FILETS DE POISSON AU BEURRE
CITRONNE AVEC RIZ ou EN SAUCE
CHAMPIGNONS SURGELES
HIGH LINER
PQT DE 397 g

2.19



CREVETTES COCKTAIL
SURGELEES
SAU SEA
PQT DE 2 CONT. DE 113 g

1.99



BOLOGNE
ORDINAIRE
ou CIRE
HYGRADE

2.84 /kg **1.29** /lb



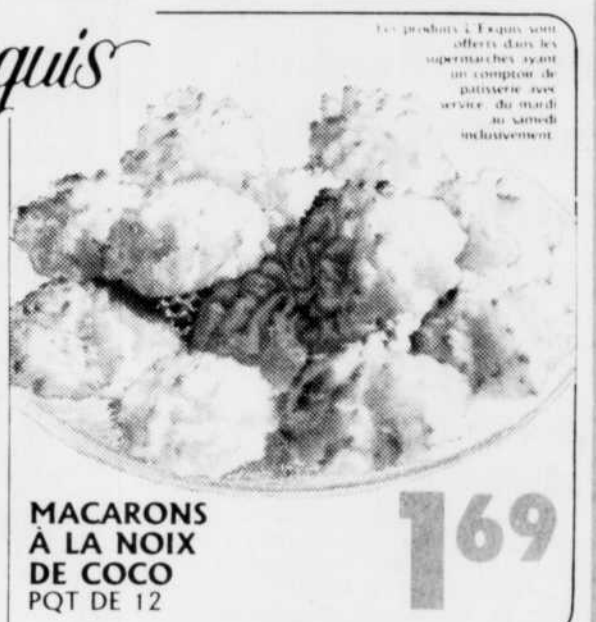
JAMBON
DESOSSE
OLDE FASHIONED
SCHNEIDERS

9.68 /kg **4.39** /lb



GATEAU A
ÉTAGE POUR
LA ST-VALENTIN
EN FORME
DE COEUR
PIECE

7.49



MACARONS
À LA NOIX
DE COCO
PQT DE 12

1.69

FRUITS & LÉGUMES



RAISINS
VERTS
SANS
PEPINS
PRODUIT
DU CHILI

3.95 /kg **1.79** /lb



RADIS
DE FLORIDE
PRODUIT DES E.-U.
SAC CELLO DE 16 OZ

59¢



JACINTHES
1 FLEUR
POT DE 4"

1.49



TERRE
À EMPOTER
HORTIBEC
SAC DE 10 LITRES

89¢



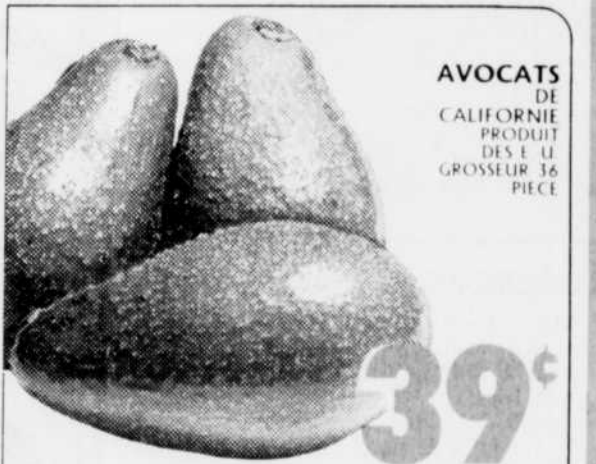
LAITUE
ICEBERG
DE CALIFORNIE
PRODUIT DES E.-U.
CANADA No. 1
GROSSEUR 24 - PIECE

68¢



NECTARINES
PRODUIT
DU CHILI

2.18 /kg **99¢** /lb



AVOCATS
DE
CALIFORNIE
PRODUIT
DES E.-U.
GROSSEUR 36
PIECE

39¢



VIOLETTES AFRICAINES
ou BÉGONIAS REIGER
POT DE 4"

2.49



MIEL
LABONTÉ
AU CHOIX
POT DE 500 g

2.19



SALADE
ET TREMPETTES
CLUB HOUSE
FINES HERBES, ITALIENNE
ou OIGNONS

49¢

NON-ALIMENTAIRE



DENTIFRICE
CREST
ORDINAIRE,
MENTHE
ou GELÉE
TUBE DE 150 mL

1.89



SHAMPOING ou REVITALISANT
FABERGE ORGANICS
HUILE DE GERME DE BLE ET MIEL
AU CHOIX - BOUT. PRIME DE 600 mL

2.99

PARFUM DÉSODORISANT
IMAGINE
MUSC, TIRANA, ADAGIO ou JOVIALE
BOMBE AÉROSOL DE 100 mL

2.99



POUR CONTINUER VOTRE
COLLECTION "SCANDIA"
PROCUREZ-VOUS CETTE SEMAINE :

TASSE ou
SOUCOUBE

PRIX SPECIAL

99¢ /PIECE

PRIX RÉGULIER :
1.49\$

DÉSODORISANT
SOFT 'N DRI
PARFUMÉ, EN POUDRE ou ULTRA SEC
BOMBE AÉROSOL DE 200 mL

2.59



DÉSODORISANT EN BATONNET
UNISEC - GILLETTE
PARFUMÉ ou NON PARFUMÉ
CONT. DE 60 g

2.59



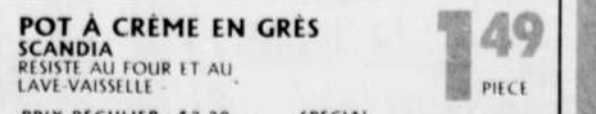
SHAMPOING REVITALISANT
PRÊT
CHEVEUX NORMALS ou GRAS
BOUT. DE 300 mL

2.99



CENDRIER
EN GRÉS
4.5" - PIECE

1.29



POT À CRÈME EN GRÉS
SCANDIA
RÉSISTE AU FOUR ET AU
LAVE-VAISSELLE -
PRIX RÉGULIER : \$2.29 SPECIAL

1.49 /PIECE



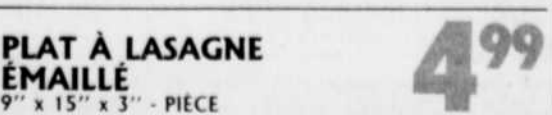
SHAMPOING ou REVITALISANT
SILKIENCE
GILLETTE
CHEVEUX NORMALS ou ULTRA VOLUME
BOUT. DE 300 mL

3.19



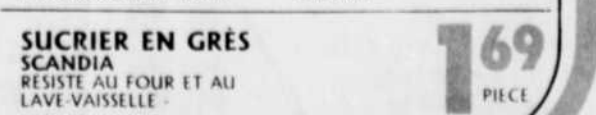
CRÈME À RASER FOAMY
GILLETTE
ORDINAIRE, MENTHOL, LIMETTE
ou MUSC - BOMBE AÉROSOL DE 300 mL

2.59



PLAT À LASAGNE
ÉMAILLÉ
9" x 15" x 3" - PIECE

4.99



SUCRIER EN GRÉS
SCANDIA
RÉSISTE AU FOUR ET AU
LAVE-VAISSELLE -
PRIX RÉGULIER : \$2.49 SPECIAL

1.69 /PIECE

Salaires des élus de Magog: l'avis de motion déposé

Lacasse juge la hausse "équitable"

MAGOG (GP) — L'avis de motion du règlement prévoyant la hausse du salaire des élus municipaux a été déposé par le conseiller Armand Gagné lors de la dernière séance publique du conseil municipal.

Le règlement devrait être adopté à l'assemblée du 19 mars prochain, et il fixera le salaire annuel du maire à 20.074\$, et celui des six conseillers à 6.000\$, comme cela avait été annoncé par La Tribune. Les augmentations annuelles auxquelles les élus auront droit dans le futur y seront également prévues, et elles

devraient suivre les indications de statistique Canada: 5 ou 6%.

Rappelons que depuis 1979, la ville de Magog fonctionne dans l'illégalité puisque le salaire des conseillers est supérieur au tiers du salaire du maire: ils gagnent en effet la somme de 5.000\$ alors qu'ils ne devraient recevoir que 3.774\$.

Le nouveau salaire du maire n'est en fait que l'indexation de la somme qui aurait dû être versée pour ce poste depuis 1979; c'est ce que M. Antonio Lacasse a expliqué à des citoyens qui critiquaient ce règlement contre lequel ils ne peu-

vent d'ailleurs rien officiellement.

Le débat qui se déroulait devant une salle archi-comble a été houleux, car l'entente avec les fonctionnaires municipaux n'était pas encore conclue.

A un contribuable qui lui reprochait la forte hausse du salaire du maire, M. Lacasse a répliqué qu'il avait consacré plus de 3.120 heures à la ville en 1983, ce qui, compte tenu de son salaire, correspondait à une rémunération de 3.108 l'heure.

"C'est vrai que je ne suis pas à ce poste pour faire de l'argent, mais personne qui travaille à temps

plein ne gagne un si petit salaire, et il s'agit d'être équitable", s'est exclamé le maire.

Il a poursuivi en calculant que le salaire de 20.073\$ donnait 6.438 l'heure, ce qui correspondait davantage au travail qu'il investit à l'hôtel de ville.

Le maire a de plus invité les sceptiques à consulter son agenda pour constater que ses journées étaient entièrement consacrées à Magog. A ceux qui lui demandaient de faire ses preuves avant d'aug-

menter son salaire, M. Lacasse a fait état de plusieurs démarches et de plusieurs projets qui sont en cours de réalisation, et il a dressé un bilan des entreprises qui ont été créées de l'emploi en ville depuis un an.

"Pour les projets à venir, vous savez bien que je ne peux pas les dévoiler publiquement sous peine de les perdre au profit d'autres municipalités", a-t-il déclaré en rappelant qu'en matière industrielle et touristique, la moindre indiscretion pourrait être catastrophique.



Antonio Lacasse

Ascot réclame un comptoir postal

ASCOT — "C'est certain que si la Société canadienne des postes ne bouge pas, il va s'exercer des pressions beaucoup plus sévères afin qu'Ascot obtienne un comptoir postal sur son territoire."

Le conseiller Michel Beaulieu, d'Ascot, a promis que cette municipalité n'hésiterait pas à montrer des dents si la demande qui vient d'être formulée, quant à l'établissement d'un comptoir postal, n'est pas acceptée favorablement par les autorités fédérales d'ici le 1er juillet au plus tard.

Fort d'une pétition de plus de 700 noms, ainsi que des demandes pressantes et répétées de la population, des commerçants et des industriels du secteur urbain d'Ascot, le conseil municipal a adopté une résolution demandant l'établissement d'un tel service. A l'appui de cette résolution votée à l'unanimité et dont copie a été acheminée par télégramme au président de la Société canadienne des postes, au ministre d'Etat concerné et au député Claude Tessier, on signale qu'un comptoir postal constitue un élément de plus pour garantir un meilleur essor économique à la municipalité.

Aussi, on trouve inexplicable qu'avec une population de près de 10.000 citoyens, dont la grande majorité dans le secteur urbanisé, Ascot ne dispose pas encore des services d'un comptoir postal.

Windsor-Richmond

Service spécial de "grand ménage"

WINDSOR (CC) — Un service spécial de "grand ménage" est actuellement offert à toutes les personnes âgées, handicapées ou malades chroniques résidant dans les zones desservies par le CLSC Windsor-Richmond.

C'est dans le cadre d'un projet Canada au Travail, intitulé "Vivre chez soi" et à la collaboration du CLSC que M. Alcide Pépin et Mme Thérèse Robitaille ont pu être embauchés pour effectuer ces travaux. Outre toutes ces tâches à refaire annuellement, ils peuvent aussi faire quelques petites réparations mineures si nécessaire.

Selon les responsables du projet "Vivre chez soi", Mme Dawn Viens et M. Marcel Beaudoin, "tous ces travaux deviennent bien souvent, pour plusieurs personnes, une source importante d'inquiétude et de tracas additionnels, en plus d'être une corvée extrêmement difficile, sinon impossible à réaliser".

Ce service étant offert pour une période de temps limitée, les personnes intéressées doivent en faire la demande immédiatement pour être certaines de pouvoir bénéficier de ce service temporaire.

2 adolescents arrêtés

WINDSOR — Deux adolescents qui avaient fait main basse sur un moteur de motoneige ont été arrêtés avant d'avoir pu refiler leur encombrant butin à un receleur.

L'arrestation des deux cambrioleurs en herbe qui ont été conduits devant le directeur régional de la protection de la jeunesse a été le fruit d'une enquête menée par l'agent Jules Déry, un policier attaché au détachement de Richmond de la Sûreté du Québec.

Le moteur qui était remis dans un hangar construit en bordure d'une route peu achalandée, à quelques kilomètres de Windsor, était évalué à 250 \$.

Le SEUIL

SERVICE D'AIDE AUX HOMMES EN DIFFICULTÉ DE COUPLES

821-2420

Grand-mère Délicia

- Boulangerie
- Pâtisserie
- Restaurant

SPÉCIAUX TOUS LES JOURS

2227 RUE KING OUEST
564-0545
CENTRE D'ACHATS KING
661 RUE KING EST
566-5315
SHERBROOKE

les pharma-centres

Cumberland

Des économies 7 jours par semaine

VISA MasterCard

10% D'ESCOMPTE BONI TOUS LES DIMANCHES

Tous les dimanches, obtenez 10% d'escompte supplémentaire sur nos bas prix de tous les jours*, aux succursales du Centre d'Achats King, aux Galeries Quatre Saisons à Sherbrooke et au 28 rue Child à Coaticook.

*Exception faite des spéciaux hebdomadaires.

ARCTIC POWER DÉTERGIF À LESSIVE 6 LITRES 367	AJAX RÉCURANT DÉSINFECTANT 400 g 49¢	IVORY PAINS DE SAVON 4 PAINS 99¢	GOLD SEAL SAUMON ROUGE DU PACIFIQUE 200 g 188
ASPIRIN COMPRIMÉS ANALGÉSQUES 100 COMPRIMÉS 179	CUMBERLAND POUDRE POUR BÉBÉ Cumberland 400 g 169	ALL DÉTERGIF POUR LAVE-VAISSELLE 1.8 kg 369	NICE'N EASY SHAMPOING COLORANT EMBALLAGE JUMÉLÉ OFFRE SPÉCIALE 567

FAITES DES HEUREUX À LA ST-VALENTIN!

SMILES & CHUCKLES COEUR DE SATIN rouge / rose / or CHOCOLATS ASSORTIS 5.99 150 g #88102	GRATUIT DE GUY LAROCHE! COEUR PENDENTIF EN IVOIRE avec achat de 12.50 de fragrance FIDJI de GUY LAROCHE JEAN NATÉ OU ENJOLI Cologne en atomiseur 45 mL VOTRE CHOIX 4.99	GRATUIT DE PIERRE CARDIN! BAUME APRES-RASAGE 18 g avec achat de cologne 45 mL 19.00
LOWNEYS CHOCOLATS ASSORTIS DANS UN COEUR 4.99 150 g #1377	JEAN NATÉ OU ENJOLI Cologne en atomiseur 45 mL VOTRE CHOIX 4.99	EAU SAUVAGE DE CHRISTIAN DIOR EAU DE TOILETTE Atomiseur 30 mL 11.50
COEUR GEANT #1366 300 g 9.99	TURTLES 400 g OU BLACK MAGIC 450 g VOTRE CHOIX 4.79	SAVONS D'HÔTESSE par Dolager VALEUR DE 5.95 99¢

EMBALLAGE CADEAU GRATUIT DANS TOUS NOS MAGASINS!

DE NOTRE DÉPARTEMENT PROFESSIONNEL... VITADAY VITAMINES MULTIPLES DE CUMBERLAND Chaque comprimé contient: Vitamine A... 5000 I.U. Vitamine B... 400 I.U. Vitamine C... 3 mg Nicotinamide... 20 mg Riboflavine... 2.5 mg Acide ascorbique 75 mg Levure de Biotin 170mg 500 COMPRIMÉS 4.98	PARAMETTES CROQUABLES POUR ENFANTS 100 COMPRIMÉS 3.49	BRECK SHAMPOING POUR CHEVEUX NORMAUX, SECS OU GRAS 400 mL 2.49	PHOTOS COULEURS TOUS FILMS DE 12 POSES 24 POSES: 8.99 PROCÉDÉ C-41 4.49
SINE-OFF MÉDICAMENT POUR LES SINUS 12 COMPRIMÉS 1.22	MITCHUM DESODORISANT À BILLE PARFUMÉ / NON-PARFUMÉ 45 g 3.29	CENTRE D'ACHATS KING SHERBROOKE OUVERT LE DIMANCHE 661 rue King Est 566-5315	GALERIES QUATRE-SAISONS SHERBROOKE OUVERT LE DIMANCHE Louis Abella et Gabriel A. Zaks prop. 28, rue Child
COATICOOK OUVERT LE DIMANCHE Louis Abella prop. 28, RUE CHILD	NOUVEAU MAGOG OUVERT LE DIMANCHE Louis Abella prop. 401, rue Principale		

Prix valables du 8 au 14 février 1984 ou jusqu'à épuisement des stocks. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités par client. Les photographies figurent à titre d'illustration seulement. Prix en vigueur au comptoir seulement.

Dans la vingtaine de verdicts rendus par le coroner Michel Durand

Trois verdicts de responsabilité criminelle

SHERBROOKE (psj) — Dans la vingtaine de verdicts que vient de rendre le coroner Michel Durand, du district judiciaire de Saint-François, concernant des morts violentes, cinq décisions retiennent davantage l'attention: trois parce qu'elles concluent à des verdicts de responsabilité criminelle, une parce qu'elle émet une recommandation et une dernière à cause de la publicité qu'a connue une collision ayant fait trois victimes.

Le coroner Durand a tenu André Aubé, âgé de 20 ans, de Sherbrooke criminellement responsable de la mort de Roland Codère et de celle de Marie-Paule Therrien, survenues le 4 septembre, à l'intersection de la route 249 et du rang 7 de Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Il s'agissait d'une collision impliquant deux véhicules. Les nombreux témoignages entendus lors de l'enquête ont révélé que le conducteur André Aubé

roulait à une vitesse folle, avait passé outre à un arrêt obligatoire, avait consommé quatre ou cinq bières dans les heures précédant la collision et conduisait une voiture dans un état mécanique lamentable.

"Dans l'état d'intoxication dans lequel il se trouvait, M. Aubé constituait une occasion probable d'accident: il conduisait lui-même une voiture vraiment d'occasion, en ce sens que la voiture elle-même était une

source d'accident probable; en plus, il conduisait son véhicule à une vitesse exagérée, compte tenu des circonstances de temps, de lieu et de son état, et il ne manquait plus qu'une autre voiture pour créer la fatalité. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que M. Aubé a conduit son véhicule avec une insouciance téméraire et déréglée à l'égard de la sécurité d'autrui, et qu'il est la cause du décès de M. Codère et de Mme Fortin."

• "Y a rien là, ça marche tout seul!"

"Y a rien là, ça marche tout seul!" et à ce moment, M. Marc Bélanger, de Coaticook, en réponse à la remarque de sa passagère qui lui disait de ralentir, lâche le volant.

Le résultat est tragique: au moment où le volant est lâché, le véhicule dérape, envahit l'accotement et le conducteur ne peut reprendre le contrôle si bien que la voiture capote dans un champ.

Estelle Carbonneau, âgée de 39 ans, de Coaticook, périt. L'accident est survenu le 29 juillet 1983, vers les deux heures du matin, non loin de Barnston.

Quatre personnes prenaient place dans le véhicule: une devait céder et les trois autres subir des blessures à divers degrés.

Le conducteur qui conduisait à vive allure avait été invité plusieurs fois par les passagers à ralentir. Il tenait entre ses jambes un sac d'arachides. M. Bélanger n'avait pris que deux ou trois bières à l'hôtel Baldwin où l'on avait veillé.

Après avoir pris connaissance de tous les faits, le coroner Durand a rendu la décision suivante: "L'alcool n'explique probablement pas cet accident, mais la vitesse en

est certainement une des causes, compte tenu des avertissements des passagers de la voiture. En outre, cette étourderie de lâcher le volant pour faire pareille démonstration dénote une insouciance déréglée et téméraire à l'égard de la sécurité d'autrui et constitue à tout le moins une conduite dangereuse dans les circonstances. Je n'ai d'autre alternative que de rendre le verdict de mort violente avec responsabilité criminelle et je tiens Marc Bélanger criminellement responsable du décès de Mme Estelle Carbonneau."

• Vitesse exagérée, abusive, illégale

Le 27 juillet 1983, vers 18h15, sur la route 251 à Martinville, un véhicule dérape sur une distance de 150 mètres, frappe une clôture de perches, des arbustes, fauche deux arbres d'environ dix pouces de diamètre et s'immobilise dans un fossé... du moins ce qui en reste car le véhicule est sectionné en deux.

Le propriétaire et conducteur Claude Pinsonneault, de Martinville, s'en sort vivant, son passager, Marc Côté, a moins de chance: il y laisse la vie.

Selon les témoignages

entendus, le coroner Durand retient les éléments suivants: le conducteur Pinsonneault a bu trois ou quatre bières; lui et la victime prennent place dans le véhicule de Pinsonneault, pour l'essayer car une transmission neuve avait été installée; chacun monte avec sa petite bière entre les deux jambes.

Après avoir parcouru une certaine distance, Marc Côté prend le volant puis le repasse à Pinsonneault qui décide d'essayer pour vrai la voiture et en même temps vérifier la qua-

lité de décompression. "Marc n'était pas gros dans ses culottes, de dire Pinsonneault, mais il me disait d'aller plus vite." Pinsonneault, même s'il n'avait pas de compteur de vitesse, estime qu'il filait à 80, peut-être 90 milles à l'heure, quand, voyant un véhicule venir en sens inverse et se croyant trop au centre de la route, se tasse, roule sur la gravelle et perd le contrôle.

Le coroner Durand conclura: "Il ne fait aucun doute dans mon esprit que cet accident est dû certainement à

la vitesse exagérée, abusive et illégale du conducteur Claude Pinsonneault, de même qu'à son attitude et

probablement aussi à son état. En conséquence, le verdict rendu est celui de mort violente avec responsabilité criminelle et je tiens Claude Pinsonneault criminellement responsable du décès de Marc Côté."

• Installation de feux clignotants

Après avoir analysé les circonstances entourant une collision de deux véhicules ayant causé le décès de M. Dorio Vigneux, âgé de 69 ans, de Sherbrooke, à l'intersection de la route 216 et du rang 4 de Stoke, le 12 décembre 1983, le coroner Michel Durand a émis une recommandation aux autorités concernées pour qu'un feu clignotant rouge soit installé du côté du rang 4 de Stoke et un feu clignotant jaune pour la route 216, à cette intersection.

Le coroner en est arrivé à cette recommandation après avoir appris que, dans le cas précis de cette tragédie, les panneaux de signalisation étaient recouverts de neige.

Il y avait aussi le fait que les enquêteurs au dossier ont relevé sept accidents à cette même intersection donc cinq avec dommages matériels, un

accident avec blessé et un mortel depuis le 1er janvier 1983.

Le coroner Durand a donc basé sa recommandation sur le fait que la distance où la route 216 est visible du

rang 4 est de 38,20 mètres et qu'un véhicule filant à 80 kilomètres-heure a besoin de 45,90 mètres pour s'immobiliser et qu'en certaines conditions, les panneaux de signalisation ne sont pas visibles.



Michel Durand

• Il aurait eu à en répondre...

Au sujet de l'accident impliquant un autobus scolaire, une automobile et un camion-remorque, sur la route 108, près de Sandhill, le 2 décembre 1983 vers 18h15 — tragédie qui a coûté la vie aux occupants de l'automobile: Daniel Mathieu, Guy Fortier et Roger Martin —, le coroner a rendu un verdict de mort violente accidentelle sans responsabilité de la part de tiers.

Mais il précise son verdict de la façon suivante: "La prépondérance de la preuve recueillie par les enquêteurs pour les fins de la présente recherche sur ces trois décès révèle que cet accident est uniquement dû à la conduite du conducteur de l'automobile Daniel Mathieu décédé après qu'il eut heurté l'autobus scolaire. Il ne fait aucun doute dans mon

esprit que n'eût été le décès de ce dernier, il aurait eu à répondre à de sérieuses questions relativement aux décès de ses deux compagnons, mais dans les circonstances, il est inutile d'élaborer"

La preuve a révélé que le conducteur de l'autobus filait normalement dans sa voie quand une automobile a surgi derrière un camion qu'il s'apprêtait à croiser; la collision était inévitable.

SPECIAL DE FÉVRIER

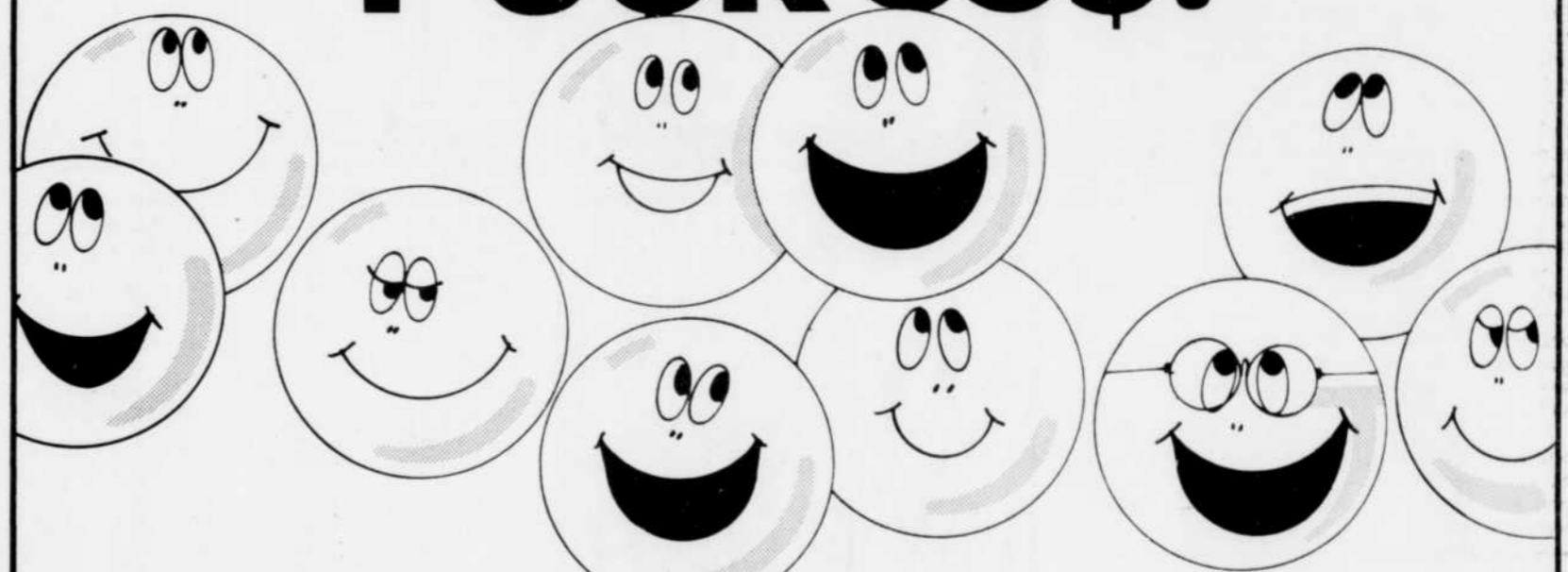
Le fil "Exotic" **1 49** Spécial la balle seulement

George Picaud

La en exclusivité à **Lainière du Roi INC.**

2227, rue King ouest
Mail du Centre commercial King
Sherbrooke, 564-4064
Consiglière à votre service

ABONNEZ-VOUS À 244 TIRAGES POUR 33\$!



Tous les tirages de six loteries pendant un an pour 33\$ en joignant un groupe de dix personnes formé par Loto-Québec.

Lotomatique est un service d'abonnement pratique et gratuit grâce auquel seul ou en groupe, vous participez automatiquement à tous les tirages d'une ou de plusieurs loteries de votre choix. Cela, vous le saviez. Mais il y a maintenant une nouvelle façon de s'abonner à Lotomatique!

Une nouvelle façon de s'abonner aux loteries!

Lotomatique vous propose désormais de vous joindre à un groupe de dix personnes formé par Loto-Québec pour partager le même abonnement à tous les tirages de six loteries pendant un an ainsi qu'aux tirages des lots bonis qui s'y rapportent.

La valeur d'un abonnement à 244 tirages est de 352\$. Lotomatique vous l'offre à 330\$. En partageant le coût avec neuf autres personnes, vous ne paierez que le dixième de 330\$, soit 33\$ pour toute l'année.

Imaginez! 244 tirages pour 33\$!



Vous multipliez vos chances de gagner!

Vous participez ainsi aux loteries suivantes: Mini-Loto, Inter-Loto, Provincial, Super Loto, 6/36 et Lotto 6/49.

Mini-Loto	52 tirages	Super Loto	12 tirages
Inter-Loto	26 tirages	6/36	52 tirages
Provincial	50 tirages	Lotto 6/49	52 tirages

C'est facile!

Vous n'avez pas à vous préoccuper de former votre propre groupe, Loto-Québec le fait pour vous gratuitement et s'occupe de tout.

C'est sûr!

C'est Loto-Québec qui fait la vérification des numéros, fait le partage des lots et les envoie aux gagnants par la poste. C'est donc un service fiable garanti par Loto-Québec.

Comment s'abonner

■ Par la poste
En remplissant et en nous faisant parvenir la formule d'abonnement ci-contre.

■ Par téléphone
En appelant Loto-Québec à 873-7198 (région de Montréal) ou 1-800-361-8095 (à l'extérieur de Montréal, sans frais)

■ Dans un kiosque de Loto-Québec ou auprès des associations sans but lucratif participantes en demandant la formule d'abonnement Groupe Lotomatique.

Une partie de l'argent perçu par Lotomatique est automatiquement remise à une association sans but lucratif participante.

Je désire acheter _____ part(s) d'abonnement Groupe Lotomatique à 33\$ chacune. Je joins mon paiement au montant de: _____ \$

NOM: _____

ADRESSE: _____

CODE POSTAL: _____ TEL: _____

SIGNATURE: _____

J'inclus un chèque ou un mandat à l'ordre de Loto-Québec

ou

Portez à mon compte Visa MasterCard

Numéro de la carte de crédit: _____

Faire parvenir à Loto-Québec
Case postale 63649, Succursale A
Montréal, Québec H3C 9Z9

Chaque des loteries est assujettie aux lois et règlements applicables, disponibles à Loto-Québec, ainsi qu'aux conditions figurant au certificat d'abonnement émis par Lotomatique à chaque membre du groupe.

ARRÊTEZ CHEZ DUNKIN' DONUTS POUR SES OFFRES SPÉCIALES D'HIVER.

ÇA VAUT LE DÉTOUR.

Ouvert 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

du 6 au 11 février 1984

3 BEIGNES GRATUITS
à l'achat d'une douzaine de beignes à prix régulier.

DUNKIN' DONUTS
Ça vaut le détour.

70 Wellington nord
Centre-ville Sherbrooke
(ouvert de 7h à 11h)

490, boul. St-Joseph
Drummondville

Offre valable dans tous les magasins participants sur présentation de ce bon-prime. Aucune autre offre spéciale ne peut être jointe à cette promotion. Limite un bon-prime par client.

LOTOMATIQUE

L'abonne-
chance

UNIPRIX

250 pharmacies pas comme les autres

Des super spéciaux de papier pour vous!

Special
Liberté Nouvelle
48 maxi serviettes hygiéniques
579
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

ANNONCE À LA TV
Schtroumpfs
Figurines assorties
99c
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84 Limite: 3 par client

ANNONCE À LA TV
Tip-Top
Peignes et brosses assorties
99c
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84 Limite: 3 par client

ANNONCE À LA TV
Smiles'N Chuckles/Chocolat pour la St-Valentin
Jolies présentations en forme de coeur
A PRIX SUPER SPÉCIAUX

ANNONCE À LA TV
Crest
Dentifrice 100 mL
119
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

ANNONCE À LA TV
Hydrocare
Solution de trempage 240 mL
399
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

PARTICIPEZ AU SWEEPSTAKE
ESPOIRS DE 84
DE GILLETTE
Vous pourriez gagner un des 5 voyages pour 2 à Los Angeles ou un des 20 ensembles magnéscope et télécouleur SANYO
Offre du manufacturier voir détails à l'étalage
Special
Combattant Cheveux gras
de Gillette Shampoing et rinçage 200 mL, emballage jumelé
369
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Liberté Nouvelle
10 mini serviettes hygiéniques
99c
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Head & Shoulders
Shampoing lotion ou shampoing revitalisant 350 mL
319
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Cadeau à l'achat de L'IMAGE
Gel colorant, teintes assorties PLUS un cadeau d'émulsion hydratante l'Image 50 mL
549
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
IVORY
Savon 100 g, paquet de 4
119
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
DRISTAN
Vaporisateur nasal 15 mL, régulier ou effet prolongé
179
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Hydrocare
Nécessaire économique double usage 12 comprimés de dissolvant de protéines et 240 mL de solution nettoyante et désinfectante pour lentilles souples
699
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Différence Vison
Shampoing ou rinse 200 mL
199
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Kotex Lightdays
48 serviettes hygiéniques
349
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Head & Shoulders
Shampoing lotion ou shampoing revitalisant 350 mL
319
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
L'IMAGE
Gel colorant, teintes assorties PLUS un cadeau d'émulsion hydratante l'Image 50 mL
549
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Ivory
Savon 100 g, paquet de 4
119
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Dristan
Vaporisateur nasal 15 mL, régulier ou effet prolongé
179
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Hydrocare
Nécessaire économique double usage 12 comprimés de dissolvant de protéines et 240 mL de solution nettoyante et désinfectante pour lentilles souples
699
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Adorn
Fixatif 400 mL
269
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Kleenex
Papier mouchoir Chubby boîte de 150 ou régulier boîte de 100
49c
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
DRISTAN
24 comprimés ou 16 capsules
199
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
ANACIN
100 comprimés ou 72 capsules
249
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Chloraseptic
18 pastilles
149
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Johnson & Johnson
Soie dentaire 50 verges 100 verges
149 199
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Soft & Dri
Antisudorifique 200 mL
259
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Atra ou Trac II
5 cartouches de lames jumelées
179
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Facelle Royale
Papier mouchoir format pour homme, boîte de 60
99c
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Hermesetas
150 cubes ou liquide 150 mL ou 100 sachets
149
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Centrum
Formule de vitamines et minéraux multiples 100 comprimés PLUS 30 en BONI
599
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Nutri-Diète
Lait Maté 20 sachets ou Pouding 18 sachets, saveurs assorties
899
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Silencet
Gouttes 10 mL de Bio Chimique
399
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Conceptrol Suprême
6 condoms
179
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Atra ou Trac II
5 cartouches de lames jumelées
179
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Facelle Royale
Papier hygiénique blanc, 4 rouleaux
159
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Spic'N Span
Liquide 400 mL
119 NOUVEAU
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Eveready Super Piles Plus
AA ou C ou D paquet de 2 ou 9 volt paquet de 1
133
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Royal Ginseng
10 ampoules buvables de Bio Chimique
949
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Maxi-All
50 comprimés d'Adrien Gagnon
349
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Facelle Royale
Essuie-tout imprimé, 2 rouleaux
139
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

PROMOTION DU 8 AU 18 FÉVRIER 1984
VOUS NE PAYEZ LE PRIX COUPÉ ANNONCÉ QUE SUR REMISE DU COUPON AU COMPTOIR SEULEMENT. DISPONIBILITÉ GARANTIE. Si nous ne pouvons vous fournir le produit que vous désirez au prix coupé annoncé durant cette promotion, nous vous GARANTISSONS le même bas prix coupé dès que notre stock sera renouvelé, en vous remettant un BON D'ACHAT DIFFÉRÉ. Les dessins sont utilisés pour fins d'illustration seulement. Les descriptions prévalent sur les illustrations en tout temps.

Special
Groclan Formula 16
Liquide 120 mL ou crème 60 g
399
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Cutex
Dissolvant pour vernis à ongles 100 mL
99c
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Ultra Locithine
100 comprimés d'Adrien Gagnon
399
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Calmex ou Calthab ou Diurex ou Nopexyl
100 comprimés d'Adrien Gagnon
359
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Tisanes d'Adrien Gagnon
Eliminex ou Calmex ou Diurex ou Lutra, 30 sachets
229
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

Special
Facelle Royale
Essuie-tout imprimé, 2 rouleaux
139
Avec ce coupon du 8 au 18/02/84
Limite: 3 par client

SOYEZ SÛRE dès le premier jour du retard. TEST DE GROSSESSE ultra-sensible β-NEOCEPT

Guy Turgeon 43 est. St. Patrice, Magog 843-1773	Clermont et Courchesne 301 ouest, Main, Magog 843-3366	Robert Girard 5094, Foster, Waterloo 539-2747	Comtois, Feltou 810 est, King, Sherbrooke 569-9251	A. Labouff 325, 1ère Avenue, Asbestos 879-2882
Pépin, Tremblay, Béliveau 31C, L'Île-à-ay, Drummondville 478-1343	P. Leval & M. Levac 234, Hériot, Drummondville 472-1121	Y. Pépin 1950, St-Joseph, Drummondville 478-1331	Raymond Lafrance 88, Main, Richmond 826-2221	R. Rhéault & D. Vallée 511, Hériot, Drummondville 477-3777
Claude Charron 5256, Frontenac, Lac-Mégantic 583-2123				